

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE DISCOURS DES DÉPUTÉS QUÉBÉCOIS SUR L'IMMIGRATION. UNE ANALYSE DES ÉCHANGES À
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC (1867-1896)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

RÉMI VILLEMURE

AOÛT 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Cette intuition n'est peut-être pas la bonne. Toutefois, il m'a semblé ces deux dernières années que mon aventure à la maîtrise suscitait avant tout la stupéfaction autour de moi. Avec les amis, la famille élargie ou encore les quelques personnes de passage dans ma vie, mon engagement semblait surprendre quand il n'inquiétait tout simplement pas. Dans leurs yeux, je lisais quelque chose comme un constat d'absurde. Ces gens se demandaient-ils alors ce qu'une maîtrise en histoire mange en hiver ? C'est bête que nous en soyons restés là. C'est que s'ils avaient osé me poser la question directement, je leur aurais répondu que pour nourrir la bête, il faut surtout beaucoup de courage. Très rapidement, j'aurais ajouté que ce courage, s'ils en cherchaient l'origine, m'est venu de certains regards, de certaines tapes dans le dos et du bruit délicieux des verres que l'on trinque à la tombée de la nuit. J'aimerais d'abord remercier le professeur Dany Fougères. Ce dernier a accepté de me prendre sous son aile bien que je me sois éloigné de la discipline historique ces dernières années. Son flair, son indulgence et son grand calme m'ont mené à bon port. J'aimerais ensuite remercier mes parents. Ma Mère Courage, pour reprendre la formule de Gaston Miron, qui m'a enseigné l'importance d'ouvrir toutes les portes que l'on croise et mon père, qui m'a transmis l'amour des lettres et des aventures que l'on mène jusqu'au bout. Je m'en voudrais également de ne pas souligner l'apport d'une personne qui a partagé ma vie pendant quelques années. Sa douceur, son rire et son goût du rêve m'ont encouragé à continuer. Sans ces gens et bien d'autres qui le savent, je n'aurais tout simplement pas trouvé le souffle nécessaire pour arriver à destination. Je vous le revaudrai.

En essayant de construire quelque chose de magnifique.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE.....	6
1.1 Aperçu des pionniers.....	6
1.2 État des lieux à la fin des années 1980.....	7
1.3 Le Canada anglais prend l’initiative.....	8
1.4 La marque d’un intérêt.....	11
1.5 La perspective française.....	13
1.6 Problématique.....	15
1.7 Sources.....	17
1.8 Méthodologie.....	18
1.8.1 Base de mots-clés et collecte de données.....	18
1.8.2 Méthode de classement.....	18
CHAPITRE II	
DISCOURS FAVORABLE : DE L’EXPANSION À LA RÉPARATION.....	20
2.1 L’immigration comme facteur d’expansion : population, territoire et prospérité.....	24
2.1.1 Augmenter la population : une « œuvre nationale ».....	24
2.1.2 Occuper le territoire : « notre légitime patrimoine ».....	25
2.1.3 Prospérité économique : « Rien ne nous l’assure davantage que l’immigration ».....	27
2.2 L’immigration en réponse à l’émigration.....	29
2.2.1 Le plan de Chauveau : l’immigration comme compensation.....	29
2.2.2 Le rapatriement avant l’immigration.....	31
2.2.3 L’immigration avant le rapatriement.....	34
2.3 L’immigration améliore le Québec.....	35
2.3.1 « L’art de cultiver en Europe ».....	35
2.3.2 « Nous ne saurions nous en passer ».....	37
2.3.3 Au plan moral : « attirer l’étranger pour [...] accomplir nos destinées ».....	39
2.4 L’immigration : une « politesse internationale ».....	40
2.5 Le nombre d’efforts à déployer : enthousiasme ou modération ?.....	41
2.5.1 L’enthousiasme illimité.....	42
2.5.2 La modération.....	44
2.6 Discours favorable : immigration et appartenances socioprofessionnelles et linguistiques.....	46
CHAPITRE III	
DISCOURS DÉFAVORABLE : DU MANQUE DE RESSOURCES À L’INCOMPATIBILITÉ.....	50
3.1 Le Québec n’est qu’un lieu de passage.....	52
3.2 Les finances publiques ne le permettent pas.....	54
3.3 L’enjeu de l’incompatibilité.....	57
3.3.1 Les mœurs.....	57
3.3.2 La sécurité : délinquance et politique.....	59

3.4 La question des routes.....	60
3.5 L'immigration n'est pas la voie de l'avenir.....	62
3.5.1 Le rapatriement seulement.....	62
3.5.2 L'immigration n'est pas toujours la bonne solution.....	64
3.6 Discours défavorable : immigration et appartenances socioprofessionnelles et linguistiques.....	65
 CONCLUSION GÉNÉRALE.....	 68
 BIBLIOGRAPHIE.....	 74
1. Sources.....	74
2. Études.....	74
3. Thèse.....	76

RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à étudier le discours tenu en chambre par les députés de l'Assemblée législative à l'égard de l'immigration au courant de la période qui s'échelonne de la naissance de la province de Québec à l'intérieur de la Confédération canadienne, en 1867, à l'élection de Wilfrid Laurier à Ottawa, en 1896, laquelle bouleverse les politiques migratoires au pays. En nous rapportant aux archives du *Journal des débats*, nous procédons, à l'aide d'un champ lexical soigneusement déterminé, à la collecte puis à l'analyse de chacune des interventions des élus en lien avec la venue d'étrangers. Ainsi, nous espérons être en mesure de répondre à la question suivante : comment se déploie le discours des élus de l'Assemblée législative à l'égard de l'immigration au tournant du XXe siècle ? En parallèle, nous voulons décortiquer le discours favorable à l'égard de l'immigration ainsi que son envers, le discours défavorable. Quelle est la part occupée par l'espoir de croissance économique à l'intérieur du discours favorable à l'immigration ? Quels sont les autres motifs évoqués par les élus qui interviennent en faveur de la venue d'étrangers ? À l'opposé, quelle est la place occupée par le racisme et la xénophobie à l'intérieur du discours plus réservé face à l'immigration ? Puis, en empruntant à la démarche prosographique son intérêt pour les filiations et les origines des individus, nous souhaitons étudier le discours des élus à l'égard de l'immigration en fonction de leurs allégeances politiques, leurs filiations professionnelles, leurs origines ainsi que l'emplacement de leurs circonscriptions. Au terme de cette étude, nous pouvons conclure que le discours des élus de l'Assemblée législative, entre 1867 et 1896, est bien plus favorable que défavorable à l'égard de l'immigration. Par ailleurs, le discours favorable à l'immigration s'exprime majoritairement autour de l'enjeu économique et en vertu de la possibilité d'améliorer le sort de la société. Quant au discours défavorable, il s'appuie la plupart du temps sur l'état des finances du Québec et sur le caractère transitoire de l'immigration. Contrairement à ce qui est véhiculé dans l'historiographie, le racisme et la xénophobie offrent manifestement très peu d'écho durant cette période. Notons que ce mémoire permet également d'observer que les élus libéraux sont davantage portés à être défavorables à l'immigration que les députés conservateurs.

Mots-clés : immigration, colonisation, Assemblée législative, discours, politique, libéral, conservateur, Québec, XIXe siècle.

INTRODUCTION

L'année 1867 marque l'entrée en vigueur de la Constitution du Canada et la réunion des provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario à l'intérieur de la Confédération canadienne. Près de trois cents ans après l'arrivée des premiers Européens sur le territoire, ceux que l'on appelle les Pères de la Confédération accouchent d'un projet ambitieux décidant du sort de ces quatre provinces, autrefois colonies éparpillées, désormais rassemblées autour d'une même communauté de destins. Aux portes du XXe siècle, le Canada, peuplé de 3,5 millions de personnes¹, est entraîné par l'engouement autour de l'État-nation, lequel s'observe de plus en plus dans le monde occidental.

Mais pour parvenir à bâtir un État fort, il faut s'emparer du territoire. Très rapidement, la possibilité de pénétrer à l'intérieur des vastes et prometteuses terres, qui s'étendent vers l'ouest à perte de vue, se présente à la manière d'une avenue requise. Dans les années 1870, s'ajoutent ainsi à la Confédération canadienne la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet du Canada, qui s'étend désormais d'un océan à l'autre, nécessite alors que l'on répartisse sur son territoire une importante population de cultivateurs, mais aussi d'ouvriers spécialisés. C'est que l'on espère rattraper le géant américain, qui compte déjà en 1870 une population de plus de 38 millions d'âmes². Le processus visant à peupler le territoire canadien se met alors en branle, mais peine à enregistrer le succès escompté sous les gouvernements conservateurs de Macdonald, Abbott, Thompson, Bowell, Tupper et libéral d'Alexander MacKenzie. Même si la Politique nationale, proposée par John A. Macdonald lors des élections de 1878 comme solution à la crise économique, prévoit une immigration importante vers l'Ouest canadien (accompagnée du projet de construction d'un chemin de fer jusqu'au Pacifique et de la réduction de tarifs douaniers), l'arrivée massive d'étrangers venus d'Europe ne survient pas avant la prise de pouvoir de Wilfrid Laurier et de ses libéraux à Ottawa en 1896³. En effet, de 1867 à l'arrivée de Laurier, le taux de croissance de la population n'est en rien comparable avec celui qui s'impose par la suite (3% par année entre 1901 et 1921⁴), mais la population

¹ Réal Bélanger, *Henri Bourassa: le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 8.

² Jean-Claude Chesnais, « L'immigration et le peuplement des États-Unis », *Institut National d'Études Démographiques*, vol. 54, n° 4/5, octobre 1999, p. 618.

³ Pierre Ancil, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017, p. 82.

⁴ Statistiques Canada, *La croissance démographique du Canada : de 1851 à 2061*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, coll. « Recensement en bref », 2012, p. 1.

du Canada passe tout de même de 3,46 à 5,07 millions de personnes⁵ durant les 30 premières années de la Confédération. Quant à celle du Québec, elle évolue de 1,2 million à environ 1 578 716 personnes⁶.

Au Canada, l'immigration est au cœur de la croissance démographique. En effet, le pays accueille tout près de 1,5 million de personnes entre 1867 et 1896⁷, ce qui indique que l'immigration représente jusqu'à 93% de la croissance de sa population – à noter que nous procédons ici à ce calcul sans disposer de données documentant la population immigrante qui quitte le Canada durant cette période. En ce qui concerne le cas du Québec particulièrement, les calculs sont plus complexes à entreprendre, car si celui-ci est la principale porte d'entrée des immigrants dans le pays – on enregistre l'arrivée aux ports de Montréal et de Québec – les nouveaux arrivants ne s'installent pas pour autant dans la province. Plusieurs d'entre eux gagnent en effet les autres provinces du pays ou encore les États-Unis. Ce que l'on sait toutefois, c'est que la population immigrante du Québec passe de 87 003 à 101 329 personnes entre 1871 et 1891. L'augmentation de la population immigrante dans la province est faible, à tel point que le pourcentage des immigrants par rapport à la population québécoise totale baisse durant cette période (de 7,3 à 6,8%⁸). Si la population totale du Québec augmente tout de même de près de 400 000 personnes – en dépit d'une faible immigration et d'une émigration considérable vers les États-Unis – c'est donc essentiellement redevable à un taux de natalité très élevé.

Au plan démographique, on observe que le phénomène de l'immigration au Québec semble donc être moins important que dans le reste du Canada, à tout le moins à titre de facteur explicatif de la croissance de sa population dans le dernier tiers du XIXe siècle. Mais cela ne justifie pas que l'on ne s'y intéresse pas pour autant. En effet, l'immigration constitue un enjeu qui dépasse largement le champ analytique quantitatif. La preuve, c'est qu'elle a inspiré au cours des dernières décennies de nombreuses recherches qui se sont davantage investies de la dimension sociale que de l'aspect démographique. Ainsi, aujourd'hui, nous disposons d'un ensemble de données documentant par exemple les conditions entourant l'arrivée de ces millions d'immigrants au Canada depuis 1867 et au Québec en particulier. Nous en savons un peu plus aussi sur l'accueil que les populations établies avant la Confédération ont su réserver aux différentes

⁵ Warren E. Kalbach, « Population du Canada », *L'Encyclopédie Canadienne*, Canada, 2022.

⁶ Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Chicoutimi, J.-M. Tremblay, 2011, p. 27.

⁷ Statistiques Canada, *op. cit.*, p. 2.

⁸ Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 65.

communautés immigrantes. L'étude des journaux (Samson⁹ et Anctil¹⁰) mais aussi la collecte de témoignages d'immigrants de première et de deuxième génération (Ramirez¹¹), par exemple, ont également contribué à dresser un portrait fidèle de l'ambiance qui règne au tournant du XXe siècle, alors que nous sommes aux balbutiements des grandes vagues d'immigration.

Bien qu'il accueille une quantité extrêmement faible d'étrangers avant les grandes politiques d'immigration entreprises par Wilfrid Laurier et Clifford Sifton, le Québec – comme terrain d'enquête – ne fait pas exception à cette vague d'intérêt pour le phénomène migratoire dans le milieu de la recherche. Habité depuis le début du XVIIe siècle par une population d'origine européenne et seule province majoritairement francophone du Canada, le Québec, contrairement aux autres provinces – les toutes nouvelles comme les plus anciennes –, entretient dès 1867 un rapport particulier avec les politiques d'immigration des gouvernements fédéraux qui se succèdent à Ottawa. Rappelons qu'en vertu de la constitution de 1867, le Québec bénéficie d'une certaine liberté d'agir en matière d'immigration. L'article 95 de la Loi constitutionnelle prévoit en effet une compétence partagée avec le fédéral. Le Québec peut donc tout à fait légiférer en matière d'immigration même si les lois votées à l'Assemblée législative doivent impérativement correspondre aux orientations d'Ottawa. Dans les premières années d'existence de la province du Québec, les députés de l'Assemblée législative ont alors bien des raisons de vouloir encourager l'immigration puisque la population fait face à un enjeu de taille, celui de l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis (près d'un million d'entre eux s'exilent entre 1840 et 1930). Cette émigration provoque des ravages au Québec. Entre 1871 et 1931, le solde migratoire est même négatif. Cela signifie qu'il y a plus de gens qui quittent la province qu'il y en a qui s'y établissent¹². Ajoutons en parallèle que les députés souhaitent, à l'instar des autres provinces, coloniser les terres éloignées des centres urbains, dans l'espoir d'occuper le territoire. Devant ce concours de facteurs favorisant l'immigration – qui est presque exclusivement britannique et américaine jusqu'au tournant du XXe siècle – le Québec oscille pourtant entre quelques postures : faut-il qu'il adopte une approche résolument libérale, qu'il ouvre ainsi grand la porte à des centaines de milliers d'immigrants dans l'espoir de contribuer à bâtir le Canada de demain, un Canada compétitif sur le plan économique ? Ou faut-il plutôt que le

⁹ Christian Samson, « La peur de l'Autre dans la presse de Québec: Les représentations de l'immigration internationale dans *La libre Parole* (1905-1912) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 1, 2010.

¹⁰ Pierre ANCTIL (éd.), *À chacun ses Juifs: 60 éditoriaux pour comprendre la position du Devoir à l'égard des Juifs (1910-1947)*, Québec, Septentrion, 2014.

¹¹ Bruno Ramirez, *Les premiers Italiens de Montréal : l'origine de la Petite Italie du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1984.

¹² Paul-André LINTEAU (éd.), *De la Confédération à la crise <1867-1929>*, Montréal, Boréal, coll. « Histoire du Québec contemporain », 2002, p. 35.

Québec utilise ses pouvoirs en immigration afin de limiter l'implantation d'une population majoritairement britannique, laquelle menacerait la survie du caractère distinct de sa population canadienne-française ? Tandis que les libéraux et les conservateurs se disputent le pouvoir et parviennent, malgré leurs oppositions franches, à cohabiter¹³, ces postures devant l'immigration et de nombreuses autres se croisent et contribuent, elles aussi, à composer le vaste champ des idéologies en place au Québec.

Dans une Assemblée législative divisée entre les libéraux et les conservateurs, dont les préoccupations face à l'immigration sont à géométrie variable, à la fois sympathique au développement économique du Québec, mais aussi préoccupée par le maintien d'une population majoritairement francophone dans la province, comment peut-on présenter plus précisément le discours des élus, en tant que groupe (ici parlementaire) à l'endroit de l'immigration lors des premières décennies du Canada, de 1867 au tournant du XXe siècle ? Cette question, puisque très vaste, demeure encore à la disposition des chercheurs. C'est pourquoi nous consacrons ce mémoire à l'étude du discours des députés de l'Assemblée législative à l'endroit de l'immigration entre 1867 et 1896. De façon encore plus précise, nous étudions l'ensemble des échanges survenus dans le cadre des débats à l'Assemblée législative ayant porté sur l'immigration. Notre but est de dresser un portrait fidèle de l'opinion des élus québécois à l'égard de l'immigration.

Pour mener à terme cette aventure, nous divisons ce projet en trois chapitres. Dans le premier d'entre eux, nous dressons un portrait des travaux ayant abordé de près ou de loin le sujet qui nous préoccupe et déterminons du même coup notre problématique de recherche. Dans le deuxième chapitre, nous plongeons au cœur de notre entreprise. Grâce à la base de données jumelées au *Journal des débats*, nous effectuons des recherches par mots-clés à l'aide d'un champ lexical soigneusement déterminé. À cette étape-ci, nous nous concentrons sur le discours classé comme favorable à l'immigration. Plus précisément, nous étudions comment certains députés de l'Assemblée législative, entre 1867 et 1896, trouvent à justifier l'immigration en l'associant à un facteur d'expansion. Nous plongeons aussi dans ce vaste ensemble d'interventions favorables à l'immigration, lesquelles s'articulent en réponse à l'enjeu de l'émigration canadienne-française vers les États-Unis. Après avoir étudié les arguments pro-immigration des députés convaincus que celle-ci « améliore » la société québécoise, nous nous penchons sur la notion du devoir d'hospitalité. Puis, nous entrons dans le débat entourant la quantité d'efforts devant être

¹³ Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, coll. « Collection Boréal express » #160, n° 8, 1993, p. 47.

mobilisés pour accueillir l'immigration. En effet, durant cette période, des élus s'expriment en faveur de l'immigration, mais ne s'entendent pas pour autant sur le niveau d'enthousiasme à exprimer en faveur de cette initiative. Pour terminer, nous présentons le visage des députés à l'origine de l'ensemble de ces interventions. C'est alors l'occasion de personnifier les résultats de notre recherche et de poursuivre la réflexion au-delà des idéologies et des programmes politiques. Dans le troisième chapitre, toujours grâce à la base de données jumelée au *Journal des débats*, nous nous concentrons sur le discours défavorable à l'immigration. Nous profitons alors de cette occasion pour rendre compte d'une vastitude d'arguments, laquelle fait notamment mentir l'idée très répandue – qui est présentée au chapitre un par certains auteurs – voulant que le racisme et la xénophobie résument le discours défavorable à l'immigration. D'abord, nous analysons les arguments prétendant que le Québec n'est en définitive qu'un lieu de passage pour les immigrants, cela faisant en sorte qu'il ne sert de toute façon à rien de mettre des efforts en faveur de l'immigration. Ensuite, nous étudions l'idée selon laquelle l'état des finances publiques ne permet pas la promotion de l'immigration. Puis, nous analysons l'argument soutenant qu'il y a un enjeu d'incompatibilité entre la société québécoise et les immigrants. Avant de dresser le portrait des députés à l'origine de ces arguments, nous revenons sur l'état des routes de colonisation qui serait en soi un obstacle à la venue de nouveaux arrivants ainsi que sur l'idée selon laquelle l'immigration n'est pas nécessairement la voie de l'avenir.

CHAPITRE I

HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Dans ce premier chapitre, nous mettrons en lumière l'évolution de la recherche autour des enjeux de discours et d'immigration au Québec. Nous remontons le cours, en partant des années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, nous pouvons déterminer notre problématique de recherche, justifier l'utilisation de nos sources et annoncer la méthodologie retenue.

1.1 Aperçu des travaux pionniers

Dans les années 1970 et 1980, bien peu de chercheurs consacrent des efforts à documenter l'espace occupé par l'immigration dans le discours politique québécois au tournant du XXe siècle. Parmi le groupe sélect, Marcel Hamelin, dans *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)* publié en 1974, expose à l'intérieur d'une vingtaine de pages le traitement des députés accordé à l'enjeu de l'immigration durant les trois premières législatures du gouvernement québécois. C'est dans la foulée de cette initiative que l'on apprend que, contrairement à ce que d'autres travaux avancent dans les années suivantes, l'élection de 1871 place l'immigration au centre des intérêts chez les citoyens¹⁴. Outre cet épisode, Hamelin convient tout de même que dans l'ensemble, les députés de l'Assemblée législative se tiennent relativement éloignés de la question de l'immigration durant la période 1867-1878. D'ailleurs, aucune mention n'est faite des enjeux migratoires à partir de l'année 1875. Mais notons au passage que son analyse des débats parlementaires suggère que les députés Marchand, Molleur et Laberge sont particulièrement interpellés par la question de l'immigration¹⁵.

En 1987, Fernand Harvey s'intéresse aussi à la question de l'espace occupé par l'immigration dans le discours politique québécois au tournant du XXe siècle. L'auteur consolide alors une thèse qui devient très influente à l'intérieur de l'historiographie – l'État québécois entretient un rapport désintéressé avec l'enjeu migratoire dans le dernier tiers du XIXe siècle¹⁶. *La question de l'immigration au Québec (Genèse historique)* constitue tout de même une analyse robuste, laquelle s'illustre par son caractère nuancé :

¹⁴ Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval ; 19 », 1974, p. 128.

¹⁵ *Ibid.*, p. 171.

¹⁶ Fernand Harvey, Québec (Province), et Conseil de la langue française, *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique: contributions à une réflexion*, Québec, Service des communications, 1987, p. 11.

Cette incapacité de se représenter l'intégration culturelle des immigrants était tout aussi évidente chez les élites libérales que chez les élites nationalistes [...] Les libéraux considéraient qu'il fallait tirer le meilleur parti possible [...] d'une situation qu'on ne pouvait modifier alors que les nationalistes considéraient que les immigrants allophones ne pourraient jamais s'identifier à la conscience historique des Canadiens français¹⁷.

À la fin des années 1980, force est de constater que les travaux sur le discours politique québécois à l'égard de l'immigration au tournant du XXe siècle sont très loin de s'accumuler. Toutefois, un observateur attentif peut alors apercevoir l'esquisse d'un intérêt de plus en plus considérable envers le sujet. Mais est-ce un mirage ?

1.2 État des lieux à la fin des années 1980

Dans son article « L'histoire de l'immigration au Québec : une invitation à fuir les ghettos » paru en 1988 dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Sylvie Taschereau voit elle aussi l'enjeu de l'immigration gagner de l'importance à l'aube des années 1990 dans l'historiographie. Avant toute chose, elle ne manque pas de noter l'arrivée récente de Bruno Ramirez et de Denise Helly dans le milieu de la recherche. Ceux-ci travaillent respectivement sur l'immigration italienne et chinoise, mais évacuent à l'époque presque entièrement la question du discours de l'État à l'endroit de cette immigration. En dehors de ces deux recherches originales, les historiens, qui se mobilisent autour de l'enjeu de l'immigration, le font de façon très périphérique, se livrant davantage à des revues des travaux du passé qu'à des études soutenues. De plus, ils continuent d'isoler leur production dans les périodiques. À la fin des années 1980, ajoute Taschereau, ce sont surtout les anthropologues et les sociologues qui s'emparent de l'enjeu de l'immigration. Elle va donc lancer une invitation aux historiens québécois qui se préparent à entamer la nouvelle décennie :

Historiquement, la perception que différents groupes de la société québécoise peuvent avoir de leur statut [...] influence certainement leur attitude face à l'immigration. Mais une analyse systématique du ou des discours sur l'immigration [...] face au phénomène migratoire [...] devrait également les situer dans le contexte plus large [...] Quelles formes [...] l'attitude et le sentiment anti-immigrant, prennent-ils ici et pourquoi¹⁸ ?

¹⁷ *Ibid.*, p. 14.

¹⁸ Sylvie Taschereau, « L'histoire de l'immigration au Québec : une invitation à fuir les ghettos », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 4, 1988, p. 588-589.

Cette nouvelle génération de chercheurs, qui fait son apparition dans les années 1990, s’empare-t-elle de l’entreprise qui consiste à documenter le discours des députés de l’Assemblée législative à l’égard de l’immigration ? Au courant des trente prochaines années, que nous rapporte-t-elle de ce discours à proprement parler ?

1.3 Le Canada anglais prend l’initiative

En 1989, dans un article intitulé « La perception de l’immigration au Québec, 1880-1985 », Denise Helly poursuit ses recherches autour de la question migratoire et cherche à distinguer, comme Harvey deux ans plus tôt, le point de vue des élites nationalistes de celui des élites libérales. Précisons ici qu’Helly ne semble pas circonscrire les « élites » au domaine du parlementarisme. Dans son article, elle n’étonne personne en soutenant elle aussi que l’immigration n’intéresse pas l’État québécois avant l’entrée de la province dans le vingtième siècle. Par contre, elle se démarque en cherchant à situer dans le temps la prise de position des élites canadiennes-françaises à l’égard de l’immigration. Selon elle, c’est précisément l’arrivée importante d’immigrants dans les provinces de l’ouest qui incite les nationalistes à prendre la parole. Inquiets de voir le poids démographique des francophones diminuer dans le reste du Canada, ils font remarquer que le fédéral semble préférer les Européens de l’Est aux immigrants francophones. Les élites nationalistes se construisent alors « une vision soupçonneuse, sinon hostile, des immigrants arrivant à Montréal » à partir de 1880 :

[...] les libéraux n’y voient pas une menace immédiate du fait canadien-français et ils s’intéressent plus aux bienfaits économiques que génère l’entrée de milliers de nouveaux venus à Montréal. Les nationalistes canadiens-français craignent au contraire cet afflux d’étrangers menaçant à leurs yeux la teneur et la soi-disant homogénéité¹⁹.

En 1991, Howard Palmer fait publier *Les enjeux ethniques dans la politique canadienne depuis la Confédération*. Son projet est ambitieux puisqu’il consiste, comme le titre l’indique, à documenter les politiques du Canada, ce qui implique un survol de l’ensemble des gouvernements s’étant succédé à Ottawa, mais aussi à l’intérieur de chacune des provinces. En ce qui concerne le Québec, l’auteur est très peu bavard et, à vrai dire, ne s’attarde tout simplement pas à ses politiques en matière d’immigration au tournant du XXe siècle. Palmer se contente plutôt de faire allusion à l’hostilité d’Henri Bourassa alors que

¹⁹ Denise Helly, « La perception de l’immigration au Québec, 1880-1985 : contexte général de la mise en place d’une politique », *Ancrages féministes. Cahiers de recherche*, 1989, p.73.

celui-ci est député libéral au gouvernement de Wilfrid Laurier à Ottawa. Après tout, selon l'auteur, c'est seulement à partir de 1900 que l'immigration « devient une question politique au Québec ²⁰ ». Dans les années qui suivent la publication de cette étude, l'allusion à l'hostilité de Bourassa, mais aussi à celle d'Armand Lavergne, tous deux députés québécois au fédéral, devient la norme dans la littérature historique. La majorité des chercheurs conviennent en effet que le rapport entre le Québec et l'immigration, autour de cette période, se résume au regard dirigé par Henri Bourassa et Armand Lavergne à l'endroit de cet enjeu. De plus, il semble qu'il y ait selon eux une période pré-Bourassa-Lavergne, ponctuée par un silence des élus québécois et une période subséquente, constituée d'une véritable vitalité.

Deux ans plus tard, un autre chercheur du Canada anglais, Garth Stevenson, se mêle de la partie, mais de façon cette fois beaucoup plus convaincante. Avec *Ex Uno Plures : Federal-Provincial Relations in Canada, 1867-1896*, une brique de plus de 400 pages, on entre dans les relations entre le Québec et Ottawa. Si l'opération de Stevenson éloigne le lecteur intéressé par le discours des députés de l'Assemblée législative à l'égard de l'immigration, il est tout de même possible d'en apprendre davantage sur l'espace qu'occupe l'enjeu migratoire à l'intérieur du discours de l'État québécois durant la période 1867-1896. En effet, à la lecture de l'ouvrage, on en vient à saisir que l'immigration constitue un enjeu de taille dans les relations entre le Québec et Ottawa. Les premiers ministres, qui se succèdent durant cette période, exercent de la pression sur Ottawa, tout particulièrement Joseph-Adolphe Chapleau qui soupçonne même le gouvernement fédéral de négliger le Québec²¹. C'est pourquoi la province insiste pour participer aux quelque six conférences intergouvernementales articulées autour de la thématique de l'immigration. Ces conférences, initiées par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, permettent au fil des ans de mettre sur pied de multiples recommandations. L'État du Québec ne manque pas de souligner à de nombreuses reprises, au cours de ces conférences, son intérêt tout particulier pour l'immigration belge²². De l'ouvrage de Stevenson, retenons surtout une piste de réflexion originale proposée autour de la question obscure des transferts de compétences en matière d'immigration au courant des années 1870. Selon lui, le Québec ne cède pas ses pouvoirs en immigration par simple désintérêt pour l'enjeu. Le Québec choisit plutôt de le faire parce que la population québécoise commence sérieusement à être hostile à la venue d'étrangers

²⁰ Howard Palmer, *Les enjeux ethniques dans la politique canadienne depuis la Confédération*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991, p.4.

²¹ Garth Stevenson, *Ex uno plures: federal-provincial relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, Buffalo : McGill-Queen's University Press, 1993, p. 96.

²² *Ibid.*, p. 312.

sur son territoire²³. Résultat des courses : en 1879, le gouvernement Joly cesse de financer l'immigration sous toutes ses formes. Le Québec participe à une dernière conférence fédérale-provinciale sur le thème de l'immigration en 1874 et ne revient pas à la table avant 1906.

Décidément, les années 90 sont marquées par un intérêt considérable des chercheurs du Canada anglais à l'égard de l'immigration. Au tournant du XXIe siècle, Kelly et Trebilcock pondent ce qui demeure à ce jour un ouvrage de référence pour les chercheurs sensibles aux enjeux migratoires. Dans *The making of the mosaic : a history of Canadian immigration policy*, les auteurs semblent confirmer le sentiment qui habite le lecteur s'étant plongé auparavant dans le travail de Palmer (1991). Ce sentiment, c'est celui que des chercheurs du Canada anglais confondent tout bonnement l'expérience québécoise et l'expérience canadienne. Encore une fois, le Québec est désincarné dans cet ouvrage, assimilé aux autres provinces, à tout le moins très peu abordé. Nous retenons tout de même au passage une analyse originale du débat entourant la faible émigration des Belges et des Français au Québec. Rappelons qu'au tournant du XXe siècle, des députés québécois de la Chambre des communes comme Henri Bourassa et Armand Lavergne interrogent Laurier et l'architecte des grandes vagues d'immigration Clifford Sifton sur les raisons qui expliquent une faible émigration francophone vers le Québec. Laurier en persuade plusieurs lorsqu'il présente les politiques française et belge comme étant particulièrement hostiles à l'émigration²⁴. En revanche, Kelly et Trebilcock soutiennent dans leur ouvrage que la France et la Belgique ne sont pourtant pas les seuls pays à retenir leur population à l'époque²⁵. Si seule la Russie déclare formellement illégale son émigration, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, de même que l'ensemble des pays scandinaves, introduisent des politiques extrêmement contraignantes. Et pourtant, seules l'immigration belge et française semblent être au ralenti selon les nationalistes²⁶. Insistons sur le fait que l'ouvrage de Kelly et Trebilcock marque une période de transition dans l'historiographie. À la fin des années 1990, ces auteurs s'illustrent par leur façon de décrire le rapport entretenu entre les provinces et l'immigration au XIXe siècle. En effet, on soutient que ce rapport est utilitariste et que les immigrants sont à l'époque réduits à leur fonction de main-d'œuvre à bon marché²⁷. Si le libéralisme ouvre donc grand ses bras aux immigrants, cela n'indique d'aucune façon qu'on est prêt à leur offrir des libertés. Cette façon de nommer la nature de

²³ *Ibid.*, p. 318.

²⁴ Robert Rumilly, *Henri Bourassa*, Montréal, Fides, coll. « Histoire de la province de Québec », 1980, p. 34.

²⁵ Ninette Kelley et M. J. Trebilcock, *The making of the mosaic: a history of Canadian immigration policy*, Toronto ; Buffalo, University of Toronto Press, 1998, p. 80.

²⁶ R. Rumilly, *op. cit.*, p. 34.

²⁷ N. Kelley et M.J. Trebilcock, *op. cit.*, p. 13.

ce rapport, mais surtout de classer conceptuellement le discours à l'égard de l'immigration, influencera un jeune chercheur québécois à l'affût, Martin Pâquet.

1.4 La marque d'un intérêt

Après avoir concentré ses efforts à documenter les représentations de l'immigration à l'intérieur de l'État québécois entre 1945 et 1968 dans le cadre de ses études doctorales²⁸, Martin Pâquet publie en 1999 deux articles traitant de la question des représentations de l'immigration au tournant du XXe siècle. Le premier texte aborde l'enjeu migratoire de façon très originale puisque l'auteur assimile la figure de l'immigrant à celle de l'émigrant canadien-français de retour des États-Unis. Celui-ci est d'ailleurs qualifié de « meilleur immigrant » disponible. Ce rapprochement de Pâquet invite tout chercheur intéressé par l'enjeu migratoire à bien définir d'entrée de jeu ce qu'il entend par « immigration » puisque comme nous le démontre l'auteur, le sens prêté à ce mot au fil du temps est ambigu. À tout le moins, il l'est déjà au XIXe siècle. Le curé Labelle, par exemple, voit le Canadien français établi aux États-Unis comme un Canadien français à part entière. C'est ainsi qu'il s'exprime lorsqu'il renonce lui-même à importuner la population canadienne-française ayant réussi à l'étranger :

Antoine Labelle dégage trois sous-catégories de 'Canadiens fixés aux États-Unis' : 'ceux qui sont riches et vivent avec aisance ; ceux qui sont nés aux États-Unis et sont accoutumés à la vie des manufactures ; ceux qui sont des cultivateurs originaires du Canada, ont vécu au pays, et pleurent la patrie absente'. Selon Labelle, 'il ne serait pas prudent' de déranger les 'deux premières classes' de 'leurs occupations lucratives'. Seuls 'les braves gens' de la troisième sous-catégorie doivent faire l'objet de la sollicitation des agents provinciaux de rapatriement²⁹.

À l'opposé, Honoré Mercier, un homme pourtant allié au curé Labelle, voit très bien la différence entre le Canadien français et le rapatrié canadien-français : « il estime inutile de 'songer au rapatriement des [...] Canadiens-français [sic] "originaires des États-Unis, qui [...] ont appris à vivre d'une manière dont ils ne pourraient plus vivre dans la Province de Québec"'³⁰ ». Pâquet réussit ici à démontrer que l'immigrant – comme ensemble conceptuel vaste – et l'émigrant – le rapatrié canadien-français dans ce cas très précis – sont parfois distingués et parfois confondus dans le discours de l'État. Plus souvent distingués toutefois.

²⁸ Martin Pâquet, *Le fleuve et la cité. Représentations de l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1945-1968.*, Université Laval, 1995.

²⁹ Martin Pâquet, « « Le meilleur immigrant » : le rapatrié des États-Unis comme catégorie pour les responsables politiques du Canada-Uni et du Québec, 1849-1968 », *Francophonies d'Amérique*, n° 9, 1999, p. 91.

³⁰ *Ibid.*

Et lorsqu'ils sont confondus, les responsables politiques jettent alors sur eux un regard plutôt hautain. C'est particulièrement ce que l'on observe à partir de l'entrée en scène du mouvement hygiéniste :

Cette prévention s'exprime d'abord dans un discours moralisateur, puis dans différentes pratiques d'exclusion de ceux et celles que l'on juge malsains. Les expatriés ne font pas exception à la règle [...] D'emblée, parmi les pathologies qui dévastent le corps du rapatrié, le mal de l'alcoolisme fait l'objet d'une prohibition certaine³¹.

Bref, l'étude de Pâquet secoue timidement la conception classique que l'on se fait de l'immigrant en introduisant son « presque semblable » en la figure du rapatrié canadien-français. La réflexion est originale, mais ne bouscule pas la représentation courante de l'immigrant à l'intérieur de l'historiographie. De plus, gardons en tête que dans le cadre de sa démonstration, l'auteur ne se rapporte pas principalement au *Journal des débats* ce qui signifie qu'il ne met pas en lumière de façon spécifique le discours à proprement parler des députés de l'Assemblée législative. Ainsi, le discours de l'État, comme vaste terrain d'enquête, offre encore quelques arpents à défricher.

Toujours en 1999, mentionnons rapidement que Pâquet fait publier « Variation sur un même thème. Représentations de l'immigrant belge chez les responsables provinciaux du Canada-Uni et du Québec, 1853-1968 » à l'intérieur d'un ouvrage dirigé par Serge Jaumain. Poursuivant dans la même veine que Garth Stevenson (1993), Pâquet nous présente – après les Canadiens français rapatriés qualifiés de « meilleurs » immigrants – les Belges comme les « immigrants préférés » de l'État québécois. En phase avec son appétit conceptuel, Pâquet découpe l'intérêt de l'État québécois envers les immigrants belges en trois catégories distinctes : l'agriculteur, l'investisseur et la domestique.

Ces deux courtes recherches mettent finalement la table pour une entreprise beaucoup plus ambitieuse qui aboutit en 2005. Avec *Tracer les marges de la cité*, Pâquet nous offre alors son travail le plus complet sur la question de la représentation de l'immigration à travers l'État québécois. Dans cette enquête historique, Pâquet retient la « pensée d'État » comme objet de recherche et la définit – de manière très anthropologique – comme ce qui se situe « en deçà et au-delà de l'idéologie³² ». Cet objet de recherche plutôt abstrait se manifeste concrètement entre 1627 et 1981 à travers les lois, les règlements et les rapports administratifs. Pâquet s'adonne à une entreprise semblable à celle d'Harvey (1987) et de Behiels

³¹ *Ibid.*, p. 98-99.

³² Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité: étranger, immigrant et Etat au Québec, 1627-1981*, Montréal, QC, Boreal, 2005, p. 22.

(1991), mais se démarque en démontrant que l’immigration occupe dans le paysage politique québécois un espace beaucoup plus considérable qu’il ne l’est pourtant avancé dans l’historiographie depuis les années 1970. Même si Pâquet ne s’empêche pas lui aussi d’insister sur le fait que le Québec se départit d’une série de pouvoirs en matière d’immigration vers la moitié des années 1870, de nombreuses représentations de l’immigration se manifestent tout de même dans le dernier tiers du XIXe siècle. Pour parvenir à sa démonstration, Pâquet présente les différents facteurs qui gravitent autour de l’enjeu de l’immigration et les distribue à l’intérieur de deux catégories : les facteurs d’inclusion³³ (la quête de la prospérité, la volonté d’intégration, l’utilité) suivis des facteurs d’exclusion³⁴ (l’ordre, la santé publique, la nature de l’immigrant). Nous repérons ici l’influence des travaux de Kelly et Trebilcock (1998) et retrouvons un certain nombre d’éléments déjà observés à l’intérieur des études précédemment produites, tels l’appât du gain comme modalité d’ouverture³⁵ à l’immigration et la vénération de l’ordre comme prétexte de fermeture³⁶. En revanche, Pâquet se démarque de ses prédécesseurs en évitant de soumettre son sujet à un détour vers Ottawa et en partageant le droit de parole entre plusieurs porte-paroles de la pensée d’État. De plus, l’auteur se démarque des précédents travaux, ayant porté sur la relation entre l’État québécois et l’immigration, en rappelant que le Québec, contrairement à d’autres provinces à l’intérieur du Canada, n’institue aucune loi discriminatoire à l’égard des immigrants³⁷. Le racisme et la xénophobie des députés Bourassa et Lavergne – évoqués par les historiens qui l’ont précédé – mêlés à cette idée très répandue que les Québécois, tout particulièrement, ressentent de l’aversion face au phénomène de l’immigration³⁸, ne font pas le poids devant la vérité historique, laquelle statue que contrairement à la Colombie-Britannique³⁹, par exemple, le Québec ne discrimine jamais ses immigrants au plan légal.

1.5 La perspective française

De l’autre côté de l’océan, sur la scène européenne, Philippe Rygiel se lance à la même époque dans une recherche très ambitieuse en dirigeant un ouvrage qui vise à documenter le processus de sélection des

³³ *Ibid.*, p. 135.

³⁴ *Ibid.*, p. 145.

³⁵ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 513.

³⁶ Lionel Groulx, *Le régime britannique au Canada*, Montréal, Fides, coll. « Histoire du Canada français depuis la découverte », 1976, p. 311.

³⁷ M. Pâquet, *op. cit.*, p. 160.

³⁸ Céline Le Bourdais et Victor Piché, *La démographie québécoise: enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2003, p. 225-263.

³⁹ Denise Helly, « Les politiques d’immigration au Canada de 1867 à nos jours », *Hommes et Migrations*, n° 1200, juillet 1996, p. 7.

migrants à l'intérieur du territoire très vaste de l'Occident. C'est ainsi qu'il plonge dans les politiques française, allemande, américaine, brésilienne, australienne, mais aussi canadienne. Bien que nous nous éloignons de notre sujet de recherche, nous sommes invités à découvrir les rapports avec « l'autre » à l'intérieur d'une perspective beaucoup plus vaste, ce qui rend justice au sérieux de notre entreprise. En parcourant cet ouvrage, on apprend notamment que l'Angleterre, en 1905, institue légalement des contraintes à l'immigration avec son *Aliens Act*, celui-ci exigeant des ressortissants de pays étrangers qu'ils fassent « la preuve, devant l'agent des services compétents, de leur aptitude à vivre et à faire vivre leurs proches dans un état de 'décence'⁴⁰ ». Comme le souligne Rygiel, cette loi anglaise rappelle le *Chinese Exclusion Act* américain voté en 1882. L'Australie, en 1901, agit de façon semblable en déterminant « le profil de l'immigrant idéal⁴¹ » sur la base raciale et ethnique. Le Canada n'est pas sans reste puisqu'il abandonne en 1906 sa flexible politique de laissez-passer en instituant l'*Immigration Act* qui « accroît considérablement la liste des catégories d'immigrants indésirables⁴². » Le survol occidental permet aussi de rappeler qu'en France, la loi permet déjà depuis 1849 « d'expulser un étranger dont la présence porterait atteinte à l'ordre public⁴³. » La lecture de cet ouvrage ne mène finalement à aucune rencontre précise avec le Québec, mais le lecteur doit surmonter cette déception en s'adonnant prudemment à un jeu d'interprétation. En effet, chacune des sociétés couvertes par les auteurs de cet ouvrage est présentée comme hostile à l'immigration, d'une façon ou d'une autre, entre 1880 et 1939. Si le Québec n'est pas mentionné – contrairement au sort réservé au Canada – cela signifie-t-il que le Québec, face au reste du pays, est particulièrement favorable à l'immigration au courant de cette période ? Si cette supposition ne repose que sur le silence des auteurs, force est de constater qu'à l'intérieur des études produites sur le sujet, on ne retrouve nulle part la preuve que le Québec entretient un rapport discriminatoire avec son immigration. Seul le rappel de Palmer (1991) voulant que le gouvernement du Québec adopte une loi au XIXe siècle pour interdire « aux femmes blanches de travailler dans les restaurants, les buanderies et autres entreprises tenues par des Chinois et des Japonais⁴⁴ » pourrait être interprété de façon maladroite comme une loi discriminatoire à l'égard des immigrants.

⁴⁰ Philippe RYGIEL (éd.), *Le bon grain et l'ivraie: la sélection des migrants en Occident, 1880 - 1939*, La Courneuve, Éd. au Lieux d'Être, coll. « Mondes contemporains », 2006, p. 21.

⁴¹ *Ibid.*, p. 22.

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Howard Palmer, *Les enjeux ethniques dans la politique canadienne depuis la Confédération*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991, p.11.

1.6 Problématique

Bien que Sylvie Taschereau ait réussi à prédire que la production historique en lien avec le discours politique québécois à l'égard de l'immigration s'accélérait à partir de la fin des années 1980, nous demeurons persuadés plus de trente ans plus tard que notre intérêt très précis demeure à ce jour inexploité et que des manques persistent à l'intérieur de l'historiographie. Manifestement, en général, les travaux des trente dernières années ont préféré contourner le sujet du discours des élus québécois à l'égard de l'immigration plutôt que l'aborder de front. En effet, lorsque les historiens se sont attardés de façon frontale à la rencontre entre *l'État québécois* et *l'immigration*, ils ont préféré fréquenter les banquettes de la Chambre des communes à Ottawa – où ont siégé Henri Bourassa et Armand Lavergne avant de devenir députés à Québec.

Évidemment, on ne peut pas faire ce reproche à Marcel Hamelin qui a travaillé à partir des archives de l'Assemblée législative, mais ce dernier n'a pas documenté le discours des députés à l'endroit de l'immigration après 1875. Quant à Martin Pâquet, s'il a consacré un ouvrage en entier aux rapports entre l'État québécois et l'immigration, il a fait appel à un corpus de sources très vaste, ne s'attardant pas exclusivement au *Journal des débats*.

Notre pari est donc de tirer profit de cette conjoncture et de prendre le relais, de nous rendre en quelque sorte ailleurs, en amont de l'action étatique et en nous installant sur les banquettes de l'Assemblée législative, où débattent les élus. Ainsi, nous aspirons à déterminer avec ce mémoire quel est le discours des députés de l'Assemblée législative à l'endroit de l'immigration au Québec entre 1867 et 1896, soit pendant les premières décennies d'existence du « nouveau » pays. Nous entendons par « discours » la somme de tous les « développement[s] oratoire[s] » faite devant une « réunion de personnes ⁴⁵ », à l'Assemblée législative dans le cadre des débats. Par « l'immigration », nous nous rapportons à la conception de l'époque, c'est-à-dire à l'action d'accueillir des individus nés hors du pays, arrivés seuls ou en groupes. Ici, il est question des prises de parole, par les élus du Québec à l'intérieur des murs de l'Assemblée législative, sur la venue de « l'autre », ayant pour finalité de s'établir sur un territoire qui lui est étranger – que cette venue soit réelle, imaginée, espérée, souhaitée, anticipée ou encore appréhendée. Précisons que l'Assemblée législative est le territoire retenu par notre étude et non

⁴⁵ *Le petit Larousse illustré: en couleurs ; 87000 articles, 5000 illustrations, 321 cartes ; cahiers thématiques ; chronologie universelle*, Paris, Larousse, 2007, p. 749.

« l'Assemblée nationale ». Cette dernière se trouve seulement en 1968, dans le cadre de la rénovation des institutions parlementaires initiée par Jean-Jacques Bertrand, à remplacer l'Assemblée législative.

Cette recherche vise principalement à répondre à la question suivante : de la naissance du Québec à l'intérieur de la Confédération canadienne, en 1867, jusqu'au seuil des grandes vagues d'immigration orchestrées par le gouvernement fédéral de Laurier à partir de 1896, comment se déploie le discours des députés de l'Assemblée législative à l'endroit de l'immigration ? Ces autres questions nous interpellent également : comment le discours favorable à l'immigration s'exprime-t-il pendant ces quelques trente années ? Quant aux réserves face à l'immigration, comment s'articulent-elles ? Sachant que cette première période confédérative marque d'un pas accéléré le désir d'occupation du territoire, nous serons également à même de constater que les interventions sur l'accueil des étrangers (l'immigration) sont en très grande partie liées à cet empressement qu'est la colonisation, cela dans un contexte où la désertion d'une partie de la population canadienne-française vers le sud suscite un grand nombre de craintes, davantage par ailleurs que celles concernant l'enjeu identitaire. Toutefois, même si notre étude permet de conclure que le discours favorable à l'immigration occupe une bien plus grande place que le discours défavorable à la venue d'étrangers durant cette période, nous constatons qu'occuper le territoire avec une population immigrante soulève quelques interrogations sur l'identité et l'avenir en général du Québec.

En nous maintenant en accord avec l'objet de notre recherche, nous souhaitons aussi décortiquer le discours sur l'immigration en fonction de ses nombreuses motivations. Quelle est, par exemple, la part occupée par l'espoir de croissance économique à l'intérieur du discours favorable à l'immigration ? Les députés peuvent-ils se présenter en faveur de l'immigration pour d'autres motifs ? Si oui, lesquels ? À l'opposé, nous souhaitons en apprendre davantage sur l'espace occupé par l'enjeu identitaire dans le discours des opposants à l'immigration. Quelle est la véritable place occupée par le racisme et la xénophobie à l'intérieur du discours plus réservé face à l'immigration ?

Puis, pour parvenir à dresser un portrait de la députation qui se veut à la fois collectif et individuel, nous voulons tenir compte des nombreux éléments propres au profil des élus. Qu'est-ce qui distingue le point de vue des députés libéraux de celui des élus conservateurs ? Est-ce que les députés d'origine britannique et les députés d'origine française présentent, durant cette période, tous des points de vue en accord avec ceux émanant majoritairement de leur communauté d'ascendance ? Est-ce que le lieu de naissance ou

l'emplacement de la circonscription des députés peuvent aussi influencer leur position à l'égard de l'immigration ? Toutes ces questions nous préoccupent. Nous comptons nous intéresser également à l'idée selon laquelle la formation professionnelle des députés peut influencer leur point de vue. En quoi ce dernier se différencie-t-il par exemple chez les élus ayant une formation libérale (avocats, médecins, notaires, journalistes) et les autres (agriculteurs, industriels) ? Dans une certaine mesure, nous empruntons à la démarche prosographique son intérêt pour les filiations et les origines des individus, en l'occurrence ici les députés de l'Assemblée législative.

Nous concentrons notre étude à l'intérieur de la période comprise entre 1867 et 1896, puisque si l'année 1867 marque le début du parlementarisme québécois et la naissance de la province du Québec à l'intérieur de la Confédération canadienne, l'année 1896, quant à elle, marque une rupture. En effet, de 1867 à 1896, le Canada accueille en moyenne 50 000 immigrants par année tandis que le nombre moyen ne descend plus jamais sous cette barre après 1901, et ce, jusqu'à la Grande Guerre. En d'autres mots, la période qui s'étend de 1867 à l'élection de Wilfrid Laurier à Ottawa en 1896 constitue un chapitre en soi, une période tout à fait authentique de l'histoire canadienne marquée par les premières esquisses du pays à venir et la toute première rencontre, discrète, avec l'immigration, laquelle précède une période plus effervescente : l'entrée du pays dans le « siècle du Canada », parole de Laurier.

1.7 Sources

Les sources que nous retenons sont les débats de l'Assemblée législative survenus entre 1867 et 1896 à l'Assemblée législative. C'est que nous souhaitons faire intervenir le discours des élus au pouvoir au même titre que le discours des députés de l'opposition. Contrairement aux dépôts de projet de loi, qui s'apparentent davantage à des décrets, ou aux travaux de commission, qui font parfois intervenir des experts non élus, les débats parlementaires n'impliquent que les députés élus et sont caractérisés par une dynamique de différends et de pourparlers. Leur analyse peut donc nous permettre de dresser un portrait fidèle de l'évolution du discours de l'ensemble de la députation québécoise à l'égard de l'immigration entre 1867 et 1896.

1.8 Méthodologie

1.8.1 Base de mots-clés et collecte de données

Afin de récolter les données d'intérêt en lien avec notre recherche dans cet océan de données, nous privilégions d'abord une méthode de traitement qualitative bien qu'un tout premier travail quantitatif de collecte et de classement soit mené. Le chercheur qui souhaite consulter le *Journal des débats* dispose d'un moteur de recherche jumelé à la base de données, disponibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec. Naturellement, le mot-clé « Immigration » offre alors chacune des occurrences associées au terme « Immigration » et permet à un chercheur mal avisé de procéder à une interprétation sommaire de l'ensemble des données à sa disposition. Nous aspirons à une analyse beaucoup plus rigoureuse et c'est pourquoi nous avons constitué une base de mots-clés plus vaste qui nous rapproche encore plus de l'ensemble des échanges ayant tourné autour de l'enjeu de l'immigration. Après tout, des députés, entre 1867 et 1896, ont très bien pu s'exprimer en lien avec l'immigration en employant d'autres termes que celui d'« immigration.» Nous avons donc constitué une base de mots-clés très spacieuse, rassemblant les termes suivants : immigration, immigrant, immigré, immigrer, immigrate, émigration, émigrant, émigré, émigrer, emigration, emigrant, emigrate, étranger, foreigner, europe, européen, european, inconnu, unknown, importé, importer.

Évidemment, notre jugement de chercheur est mis à l'épreuve puisque l'utilisation du terme « Européen », par exemple, ne coïncide pas à tous les coups avec les intérêts de notre recherche. Il ne suffit donc pas de répertorier chaque occurrence. Notre discernement est requis. En revanche, dans le cas de l'utilisation du terme « Immigration », nous nous retrouvons par définition en phase avec les intérêts exprimés par notre recherche et sommes alors tenus de récolter la donnée.

1.8.2 Méthode de classement

À la suite de la collecte de données, nous tenons à classer chacune des interventions à l'intérieur de deux catégories bien distinctes : le discours favorable à l'immigration et le discours défavorable à l'immigration. Ce n'est qu'au terme de ce tout premier classement que nous allons être en mesure de dégager les principaux arguments dissimulés derrière les postures favorables et défavorables.

Puis, afin de pouvoir présenter un visage à ce discours, nous tenons à dresser le profil des députés derrière les interventions retenues. Nous prévoyons donc procéder à la comptabilité des données constituant leur identité. Leur allégeance politique, leur ascendance professionnelle de même qu'ethnique et géographique (en fonction de leur lieu de naissance et de la localisation de leur circonscription) sont autant d'informations qui convoitent notre intérêt. Ces recherches commandent donc que nous nous aventurions en dehors du *Journal des débats*. Le *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1764 à nos jours*, outil offert par le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec, nous sera alors d'un soutien précieux.

Conclusion

En définitive, nous avons constaté que l'historiographie présente certaines lacunes en ce qui concerne la rencontre entre l'immigration et les députés québécois de l'Assemblée législative au XIXe siècle. En recourant aux sources du *Journal des débats*, nous souhaitons poursuivre le travail amorcé par Marcel Hamelin dans les années 1970 et prendre le relais de Martin Pâquet, qui a parcouru il y a près de vingt ans un chemin semblable à celui qui se présente devant nous, mais qui a laissé la voie libre au chercheur interpellé spécifiquement par les débats de l'Assemblée législative. Notre initiative répond donc à une sensibilité particulière, celle de donner la parole aux élus de l'Assemblée législative, mais elle s'inscrit dans la continuité des travaux du passé.

CHAPITRE II

DISCOURS FAVORABLE : DE L'EXPANSION À LA RÉPARATION

Le 30 décembre 1867, vers 15h, la deuxième séance de l'histoire de l'Assemblée législative s'ouvre à Québec. Deux jours plus tôt, on inaugurerait les lieux de façon extrêmement formelle, mais en ce tout dernier lundi de l'année, on en profite cette fois pour étaler la composition des comités permanents qui siégeront dans les mois à venir. L'année 1868 se dresse à l'horizon et devrait être fort occupée pour cette nouvelle chambre d'assemblée. C'est sans doute pourquoi, avant que l'heure des vacances ne sonne, certains élus préfèrent aborder les grands enjeux qui pèsent sur la province de Québec. Parmi les volontaires, il y a le représentant de la circonscription de Terrebonne, Joseph-Adolphe Chapleau. Cet après-midi, celui-ci tient à prendre la parole, histoire d'exposer l'ensemble des défis auxquels fera face le peuple canadien-français dans les années à venir. Évidemment, il commence par aborder les questions économiques et sociales. Il estime par la suite que ce « n'est pas un sujet à traiter à la légère que le développement de la colonisation, tant par les ressources locales que par les ressources de l'immigration européenne⁴⁶. » Il ajoute alors qu'augmenter « notre population [...] doit être un des objets de notre politique pour la conservation de notre autonomie, pour la conquête de notre indépendance et pour faire de nous un grand peuple⁴⁷. » Tout premier député de l'histoire de l'Assemblée législative du Québec à aborder le sujet de l'immigration dans le cadre des débats, Chapleau semble largement favorable à l'accueil de populations venues de l'étranger. Après tout, ajoute-t-il, l'introduction de populations étrangères sur les terres inhabitées de la province constitue « pour nous, la question vitale par excellence, et on ne saurait trop insister sur la nécessité de la faire prospérer⁴⁸. »

Dans le dernier tiers du XIXe siècle, Chapleau est loin d'être le seul à prendre la parole sur le sujet. Dans les années qui vont suivre, et ce, jusqu'au moins en 1896, les points de vue favorables à l'immigration vont se succéder à Québec, faisant ainsi mentir Fernand Harvey et Denise Helly, pour ne nommer que ceux-là, qui soutiennent plutôt que l'État québécois entretient un rapport désintéressé avec l'immigration. Si les points de vue favorables que nous avons recensés ne sont pas forcément toujours

⁴⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 30 décembre 1867 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p.9.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 10.

traversés par les préoccupations précises formulées d'entrée de jeu par Chapleau, ils se complètent dans un jeu de dialogue ayant pour objectif commun la promotion de l'idée d'immigration.

Une étude approfondie des débats de l'Assemblée législative nous permet de regrouper les mentions favorables à l'immigration, entre 1867 et 1896 sous quatre arguments distincts : l'immigration permet l'expansion, l'immigration est une réponse au phénomène de l'émigration canadienne-française vers les États-Unis, l'immigration améliore la société, l'immigration est un devoir d'hospitalité. Puis, se déploie également durant cette période un débat entourant la quantité d'efforts à déployer en faveur de l'immigration. Ce débat fait alors intervenir deux catégories de députés favorables à la venue d'étrangers : les plus enthousiastes et les plus modérés.

À la suite de notre dépouillement, nous répertorions un peu moins de cent interventions (89) que nous classons comme favorables à l'immigration. Notons au passage que nous excluons de ce corpus les mentions strictement comptables et bureaucratiques.

D'abord, force est de constater qu'un peu de moins de cent allocutions favorables à l'immigration en trente ans de débats parlementaires constitue un ensemble qui peut sembler relativement faible. Par contre, ces interventions se répartissent de façon très inégale durant les trente ans que couvre notre étude ; en d'autres termes, il y a des années plus fastes que d'autres sur la question de l'immigration en chambre.

L'un des premiers constats que nous pouvons faire, c'est qu'une grande proportion de ces interventions servent la volonté de prospérité économique (20), laquelle s'exprime par le désir d'expansion du territoire colonisé et de l'expansion de l'agriculture. Ici, une des avenues pour parvenir à cela est manifestée par la volonté de rapatrier les émigrants canadiens-français établis aux États-Unis. En fait, ce qui ressort de ce premier examen, c'est un discours fondé sur la peur de voir le Québec se faire supplanter par les États-Unis et les autres provinces du Canada, présents à la manière de spectres entêtés. De 1867 à 1896, les députés ne cessent de porter un regard émerveillé vers le progrès, lequel bénirait seulement le sud et l'ouest selon un grand nombre d'entre eux. La priorité, pour les députés favorables à l'immigration, demeure donc d'assurer en quelque sorte la place du Québec dans la course à la prospérité nord-américaine. Si cette sensibilité est très présente, en contrepartie, et ce à notre

grande surprise, on compte très peu de députés favorables à l’immigration faisant le lien entre celle-ci et l’augmentation de la population de la province.

À la prospérité de la province, s’ajoute comme argument favorable à l’immigration l’idée que les étrangers peuvent améliorer le Québec. Nous répertorions quinze allocutions abondant dans ce sens. Enfin, les députés – tous conservateurs – qui font la promotion de l’immigration en faisant valoir le devoir d’hospitalité sont très peu nombreux.

Quant aux élus qui, en dehors des quatre arguments majeurs recensés, réfléchissent à l’enjeu de l’immigration sous l’angle de l’ampleur des efforts à mobiliser, la majorité d’entre eux se rangent parmi les partisans d’un enthousiasme illimité face à l’immigration.

Dans ce chapitre, nous étudions également le discours des élus en fonction de leurs différentes appartenances socioprofessionnelles et linguistiques. Si cette analyse mène principalement à des constats respectant le jeu des proportions, nous notons tout de même une disparité dans le domaine de l’appartenance professionnelle. En effet, très peu d’élus agriculteurs s’expriment en faveur de l’immigration alors qu’ils composent pourtant près du cinquième de la députation durant la période à l’étude.

Contrairement à ce qu’avance Marcel Hamelin, qui écrit dans *Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878*, qu’on « agite très peu la question de l’immigration à la Chambre d’Assemblée entre 1867-1870⁴⁹ », nous répertorions 34 mentions favorables à la venue d’étrangers durant cette période très précise. Près de quarante mentions favorables en quatre ans constituent tout de même près de la moitié de notre corpus d’interventions favorables étendu sur trente ans. Au passage, notons que durant cette période, nous répertorions aussi huit interventions défavorables – sur lesquelles nous reviendrons évidemment plus en détail au prochain chapitre. S’il y a donc une disparité importante entre l’expression des arguments favorables et défavorables à l’égard de l’immigration durant cette tranche de l’histoire, il existe tout de même un dialogue.

⁴⁹ M. Hamelin, *op. cit.*, p. 171.

Ensuite, durant la deuxième législature (1871-1875), Hamelin note un enthousiasme des députés pour l'immigration, ce qui correspond effectivement à ce que nous constatons (24 mentions favorables et 7 défavorables).

Puis, à partir de 1875, et ce, jusqu'au début des années 1880, nous observons une chute dans le déploiement du discours favorable à l'égard de l'immigration (5 mentions seulement). Dans *Tracer les marges de la cité*, Martin Pâquet note que les dépressions de 1873-1879 et de 1891-1896 sont marquées par des « temps de gêne⁵⁰ ». En temps d'incertitude économique, nous constatons, à la lumière de notre recherche, qu'effectivement, l'immigration ne suscite plus la faveur des députés alors que nous répertorions en retour 17 mentions défavorables. Notons que les dépressions économiques n'expliquent sans doute pas à elles seules le phénomène. En 1875, le gouvernement québécois, comme l'ont rappelé certains historiens avant nous, renonce – bien que jamais officiellement – à pratiquement tous ses pouvoirs en matière d'immigration – ceux-ci lui ayant été octroyés par l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867 – et cède au gouvernement fédéral les responsabilités dans ce domaine. Cette conjoncture nous permet de mieux saisir pourquoi les députés de l'Assemblée législative semblent dès lors s'éprendre d'autres enjeux que celui de l'immigration.

Outre l'abondance d'interventions favorables à l'immigration observées entre 1867 et 1874 ainsi que la relative sécheresse de 1875-1879, nous notons un regain du discours favorable à partir de la reprise économique des années 1880 qui s'étend jusqu'à la fin approximative du gouvernement d'Honoré Mercier (1887-1891). Notons que ce regain s'observe également du côté du discours défavorable. La période 1890-1896, quant à elle, en raison de la dernière dépression du siècle, est pratiquement aussi peu bavarde que celle s'échelonnant de 1875 à 1879 en matière d'interventions favorables et défavorables. C'est ce qui explique l'absence presque totale de références à ces années.

⁵⁰ M. Pâquet, *op. cit.*, p. 144.

2.1 L'immigration comme facteur d'expansion : population, territoire et prospérité

2.1.1 Augmenter la population : une « œuvre nationale »

Au lendemain de la Confédération, le Québec prend maintenant part à un projet somme toute fragile en Amérique. Après tout, le Canada n'a pas l'étoffe de son voisin américain qui a, tout au long du siècle toujours en cours, laissé planer la possibilité d'empiéter sur lui. Il y a eu la guerre de 1812 puis le flirt des Patriotes avec la possibilité américaine. Tandis que le Québec pénètre le dernier tiers du XIXe siècle, ce souvenir est inscrit dans l'imaginaire des premiers députés de l'Assemblée législative. C'est pourquoi, selon Chapleau, il faut absolument se mobiliser afin que la population québécoise se multiplie. Ce n'est après tout qu'en augmentant le nombre d'habitants que « nous serons fortifiés contre les envahissements de nos dangereux voisins ⁵¹ ». Si cette croissance de la population passe évidemment par un taux de natalité élevé, elle est aussi directement associée par certains, dont Chapleau à « l'émigration des îles britanniques et du continent de l'Europe ⁵² ».

Le spectre de la croissance démographique des États-Unis n'est pas le seul à hanter l'esprit des députés de l'Assemblée législative durant cette période. La voisine immédiate du Québec, l'Ontario, fait aussi des envieux. Sa population est supérieure à celle du Québec durant la période qui nous intéresse – l'Ontario passe de 1,6 à 2,1 millions d'habitants entre 1871 et 1901 tandis que le Québec voit sa population à peine passer le cap des 1,5 million d'habitants ⁵³. Malgré l'écart, Pierre-Samuel Gendron et des élus optimistes expriment leur « plus grande confiance que [...] la population de la province de Québec sera plus nombreuse que celle d'Ontario, si nous travaillons tous ensemble à la colonisation ⁵⁴ ». Évidemment, par « colonisation », on entend ici non pas le déplacement des populations déjà établies sur le territoire, mais bien l'immigration européenne, puisque l'enjeu, selon ces députés, consiste à faire de la population du Québec une population encore « plus nombreuse » que celle de l'Ontario.

⁵¹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 30 décembre 1867 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p.9.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

⁵² *Ibid.*, p. 3.

⁵³ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 26.

⁵⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 16 novembre 1870 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 4^{ème} session, p. 27.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94933 (1974)

À notre grande surprise, comme nous l'avons annoncé précédemment, ce point de vue est très marginal à l'époque. Nous nous serions attendus à une abondance d'interventions favorables à l'égard de l'immigration sous l'angle de l'augmentation de la population, mais ce n'est pas ce à quoi nous renvoie le *Journal des débats*.

2.1.2 Occuper le territoire : « notre légitime patrimoine »

En 1867, la superficie de la province de Québec correspond à celle du Bas-Canada. Un an plus tard, le gouvernement canadien commence à se procurer les territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Dans les années qui vont suivre, le Québec reçoit sa part de superficie gagnée, ce qui pousse entre temps les députés à réfléchir au rapport qui doit être entretenu avec l'occupation de ce territoire de plus en plus vaste. Tout au long du dernier tiers du XIXe siècle, ils débattent des méthodes les plus abordables afin d'habiter le sol. L'énergie qu'ils consacrent à penser l'occupation du territoire est saluée en 1927 lorsque la superficie du Québec équivaut enfin à celle que les contemporains connaissent. Durant la période qui nous intéresse, un grand nombre de promoteurs de l'occupation du territoire soutiennent qu'elle constitue un enjeu de survie. Comme le rappelle Pierre-Alexis Tremblay, député indépendant de Saguenay :

[...] nous devons recevoir avec joie les immigrés français, anglais, écossais, irlandais [...] il y a ici, pour eux comme pour nous, de l'espace et de la liberté. Tous ensemble, luttons [...] pour conserver ce sol qui est notre légitime patrimoine⁵⁵.

Le postulat, selon lequel l'importance d'occuper le territoire justifie de grands efforts en matière d'immigration pousse même Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, tout premier premier ministre du Québec, à autoriser « des octrois de terre considérables [...] à des colonies d'émigrants belges, allemands et autres⁵⁶. » Cette stratégie québécoise est une réponse à celle qui se déploie déjà aux États-Unis et en Ontario, où l'on offre des terres à moindre coût et même parfois gratuitement. Considérant que les immigrants venus d'Europe furent pour la plupart une situation économique défavorable, le projet d'attribuer des terres à bas prix au Québec trouve rapidement sa place au cœur des débats. En 1869,

⁵⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 27 janvier 1868 », *Journal des Débats de l'Assemblée Nationale*, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p. 79.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

⁵⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 12 décembre 1872 », *Journal des Débats de l'Assemblée Nationale*, 2^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 182.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94938 (1976)

devant la faible immigration dans la province, certains membres de l'Assemblée législative, comme Pierre Bachand, soutiennent toutefois que la politique québécoise n'est pas encore assez avantageuse :

Pourquoi l'immigrant va-t-il se réfugier dans l'Ouest ? Parce que là il est sûr d'avoir gratuitement quelques lots de terre [...] si nous voulons lutter contre nos voisins qui ont déjà sur nous l'avantage de l'ancienneté et d'un meilleur climat, il est nécessaire de nous montrer aussi généreux⁵⁷.

En 1880, Joseph Gibb Robertson, député de Sherbrooke, mentionne à l'Assemblée législative que les immigrants européens ont le choix entre des terres gratuites aux États-Unis et des parcelles qui se vendent ici au Québec entre trente et soixante sous l'acre. Le jeune Wilfrid Laurier, député libéral de Drummond-Arthabaska tire à peu près les mêmes conclusions. Selon lui, les incitatifs du gouvernement du Québec ne sont, en dépit des efforts, toujours pas assez alléchants : « Jamais nous ne coloniserons, si nous n'imitons pas les Américains en accordant gratuitement des terres [...] ⁵⁸. » Le prochain Premier ministre du Canada ne s'inspire pas des Américains sans raison. En donnant la terre, ces derniers « attirent ainsi des centaines de milliers d'immigrants chaque année⁵⁹. » À l'étape où nous en sommes, on remarque aisément que le discours sur l'immigration ne se passe pas d'un regard envieux, voire convoiteux, vers la situation américaine, quand ce n'est pas tout juste vers celle de l'ouest. Joseph Adolphe Chapleau et d'autres estiment d'ailleurs que « nos colons ne doivent pas être sur un pied d'infériorité avec ceux d'Ontario⁶⁰. »

La volonté d'occuper le territoire engendre des résultats mitigés. Tandis qu'un Joseph-Adolphe Chapleau, plus optimiste, va tenir à rappeler que « nous avons reçu de 2 à 3 mille immigrants⁶¹ » et « que ce sont les immigrants européens, qui ont ouvert à la colonisation les cantons de l'est⁶² », d'autres préfèrent dresser un portrait plus dérisoire des résultats de la politique québécoise. En fin de compte,

⁵⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 29 novembre 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 3^{ème} session, p. 20.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94928 (1974)

⁵⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 18 décembre 1872 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 231.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94938 (1976)

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 avril 1882 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 1313. <https://bit.ly/3i6jp3S> (1882)

⁶¹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 22 mai 1882 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 1464. <https://bit.ly/3i6jp3S> (1882)

⁶² *Ibid.*

cette volonté d'occuper le territoire suscite de nombreux débats à l'Assemblée législative, orchestrant même à l'occasion la jalousie de certains élus, estimant leurs circonscriptions désavantagées par rapport à d'autres. Levi Ruggles Church, député conservateur de Pontiac ne comprend « pas le procédé par lequel les ministres se sont crus justifiables de dépenser dans un comté de Chicoutimi [...] tandis qu'il n'accordait rien au comté de Pontiac⁶³ ».

2.1.3 Prospérité économique : « Rien ne nous l'assure davantage que l'immigration »

Quand les élus québécois favorables à l'immigration ne font pas valoir l'intérêt d'augmenter la population ou celui d'accroître la superficie du territoire québécois occupé – ils sont largement minoritaires – ils exposent les mérites de la prospérité économique. D'ailleurs, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'argument de la prospérité économique est l'un des plus influents à l'intérieur du discours favorable à l'immigration entre 1867 et 1896 à l'Assemblée législative.

Le premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, que Garth Stevenson avait raison de présenter comme l'un des élus les plus interpellés par l'enjeu de l'immigration, va même jusqu'à clamer que refuser « notre part de cette source de prospérité, ce serait abdiquer une partie de notre importance, une partie de nos droits⁶⁴. » Si lui et certains de ses collègues à travers le temps élèvent l'enjeu de l'accueil de nouveaux arrivants à un tel niveau d'importance pour la province, c'est évidemment parce qu'une masse plus nombreuse de personnes garantit un bassin de travailleurs plus élevé et davantage d'échanges commerciaux, mais aussi, encore une fois, pour répondre à la surenchère engagée avec les États-Unis et les autres provinces du Canada – l'Ontario surtout. L'étude des débats révèle donc que le rapport à la prospérité ne se déploie pas uniquement en vertu de soi, mais qu'il s'articule aussi, et surtout en réalité, en fonction de l'existence menaçante de « l'autre américain » et de « l'autre canadien ».

Alors que le Québec ne parvient pas à concurrencer la politique – des terres gratuites – américaine et celle des autres provinces, on s'appauvrit ici selon certains élus, car en ce début d'aventure selon Louis

⁶³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 22 juillet 1879 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 182. <https://bit.ly/3TSsjzj> (1879)

⁶⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 janvier 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ière} législature, 2^{ème} session, p. 21.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=94925 (1974)

Beaubien, on « compte principalement sur l’immigration pour développer les richesses⁶⁵ ». Dans les années qui suivent, le rapport entre prospérité économique et accueil de nouveaux arrivants reste indissociable dans le discours des élus favorables à l’immigration. Pour convaincre des collègues à l’Assemblée législative, certains vont même jusqu’à soumettre à leur attention ce qu’ils considèrent être la valeur des immigrants en se basant sur des estimations américaines ; un immigrant valant pour son pays d’adoption de 800 à 1000\$ par le travail qu’il effectue sur le territoire⁶⁶. Tandis que les étrangers, en choisissant de s’installer par centaines de milliers au sud de la frontière, « par [...] leur intelligence aux affaires, font la richesse de leur patrie d’adoption⁶⁷ », le Québec échapperait bêtement à cette somme (800 à 1000\$) selon certains.

Lorsque des députés pensent au rapport entre l’immigration et la prospérité, ils songent naturellement à la force de travail des étrangers, laquelle se trouve à avoir une incidence logique sur la croissance économique de la province. Ces élus songent aussi au capital financier qu’emportent avec eux certains des immigrants dans leur voyage vers le Québec. Convaincus que l’immigration est un gage de prospérité économique, ces élus affirment que les immigrants ne sont pas tous sans le sou, loin de là, et qu’ils peuvent contribuer à l’accroissement de la richesse de la province; affirmation qui est aussi réfutée par d’autres élus dans le chapitre suivant. Les immigrants n’arrivent ici pas tous les mains vides, soutient Pierre Garneau : « ceux qui sont venus du continent européen [...] ont déposé dans une des banques [...] \$35,000 et ceux venus de l’Europe \$100,000 et \$70,000 ont été déposés par ceux qui sont revenus des États-Unis⁶⁸. » La comptabilité générale nous donne une idée vague de ce qu’entendent ces élus par immigration et prospérité. Heureusement, le *Journal des débats* offre également des récits plus incarnés. Deux ans auparavant, un autre député se lève à la période de débats pour informer ses collègues du parcours d’un homme en particulier, un certain Monsieur Eddy, « citoyen américain émigré en Canada, qui, attiré par les pouvoirs d’eau [...], est venu faire fortune en Canada [...] Il est propriétaire de grands

⁶⁵ « Débats de l’Assemblée législative, séance du 5 février 1868 », *Journal des Débats de l’Assemblée Nationale*, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p. 107.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

⁶⁶ « Débats de l’Assemblée législative, séance du 2 juin 1881 », *Journal des Débats de l’Assemblée Nationale*, [intervention de Joseph-Adolphe Chapleau], 4^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 759. <https://bit.ly/3TUogmg> (1881)

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ « Débats de l’Assemblée législative, séance du 5 décembre 1873 », *Journal des Débats de l’Assemblée Nationale*, 2^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 12.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94943 (1976)

moulins et a dix-huit cents hommes à son service⁶⁹. » L'homme qui prend la parole ainsi est Georges-Étienne Cartier et celui dont il est question n'est nul autre que son collègue conservateur Ezra Butler Eddy, fabricant d'allumettes et nouvellement député d'Ottawa.

2.2 L'immigration en réponse à l'émigration

Nous l'avons mentionné précédemment, l'émigration canadienne-française vers les États-Unis est un véritable fléau au XIXe siècle. Le chercheur qui plonge dans les débats de l'Assemblée législative constate d'ailleurs que cet enjeu survole pratiquement toutes les séances qui se déroulent entre 1867 et 1896. L'émigration des Canadiens français est alors présentée comme une source de honte pour le Québec ainsi qu'un mal profond, lequel doit être vigoureusement combattu à la source, soit par la rétention des Canadiens français. Certains députés, libéraux comme conservateurs, proposent donc que le gouvernement introduise pour les Canadiens français des incitatifs à la colonisation vers l'arrière-pays, soit par l'offre de terres à bas prix et certaines indemnités pour les frais d'installation. Toutefois, ce n'est pas la seule solution à être proposée. L'examen des débats révèle, à partir de l'enjeu de l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis, trois sous-arguments distincts en faveur de l'immigration.

2.2.1 Le plan de Chauveau : l'immigration comme compensation

En 1869, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier ministre du Québec jusqu'en 1873, tient à justifier les efforts de son gouvernement pour attirer l'immigration en appuyant le tout sur une leçon d'histoire. Il est important selon lui de tenir compte d'une réalité insurmontable :

Il y a deux courants d'émigration dans le monde : [...] c'est un courant de l'est à l'ouest, un autre courant du nord vers le sud. Nous avons naturellement à souffrir de notre position sur ce continent en ce qui concerne l'un de ces mouvements [l'émigration canadienne-française vers les États-Unis] ; mais, d'un autre côté, nous sommes sur la route de l'autre courant [...] tâchons de retenir un peu du transit humain qui passe sur nos rives, de réparer par là au moins une partie de nos pertes⁷⁰.

⁶⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 décembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 220.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

⁷⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 janvier 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 21.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

Peu de gens le savent, mais Chauveau a enseigné le droit à l'Université Laval à Montréal. Il n'est pas imprudent ici d'en tenir compte ni de faire un lien entre sa carrière de parlementaire et sa vocation de pédagogue. C'est qu'on remarque dans ses interventions à l'Assemblée législative une sensibilité toute particulière pour la vulgarisation et les explications avoisinant l'exposé.

D'ailleurs, selon Hamelin, la figure de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau s'impose comme majeure en matière de discours à l'égard de l'immigration. Toujours selon ce dernier, Chauveau est déterminé à coordonner la participation de la province au processus de sélection des immigrants et à organiser des conférences annuelles avec les représentants des provinces et du gouvernement fédéral autour de cet enjeu⁷¹.

Mais revenons à l'analyse de Chauveau concernant les deux courants d'émigration dans le monde. On pourrait résumer cette lecture par une ouverture à une immigration « compensatoire », dont le flux passerait d'est en ouest en réponse à l'émigration canadienne-française, qui, elle, se déplace du nord vers le sud. À la lumière de notre dépouillement, on pourrait même dire que cette lecture des flux migratoires soutient pour l'essentiel la pensée politique de Chauveau en matière d'immigration. Deux ans plus tard, dans un échange avec le député de Saint-Hyacinthe, il doit défendre le bilan de son tout premier mandat à la tête du gouvernement, lequel est jugé peu impressionnant par plusieurs. Il en convient : les autres provinces canadiennes et les États-Unis ont obtenu des résultats beaucoup plus spectaculaires dans le domaine de l'immigration, mais il ne faudrait surtout pas négliger l'arrivée de ces « 80 Belges [qui] se sont fixés au milieu de nous, depuis quelque temps, et [qui] en attireront d'autres⁷². » L'objectif de Chauveau est affiché ici clairement : chaque immigrant sert à « combler ces vides⁷³ » que constitue chacun des départs des Canadiens français vers les États-Unis. Entre 1867 et 1896, autant du côté conservateur que du côté libéral, on reconnaît que l'immigration est un moyen indispensable pour réduire le solde migratoire négatif de la province, lequel, par ailleurs, est renversé seulement en 1931, à la suite du retour important des Canadiens français exilés aux États-Unis frappés par la Grande Dépression.

⁷¹ M. Hamelin, *op. cit.*, p. 169.

⁷² « Débats de l'Assemblée législative, séance du 1^{er} décembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 130.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

⁷³ *Ibid.*, p. 131.

2.2.2 Le rapatriement avant l'immigration

Nous avons pu constater que les arguments favorables à l'immigration sont souvent fondés sur l'importance de faire prospérer économiquement la société québécoise. L'étude du discours des députés de l'Assemblée législative entre 1867 et 1896 permet d'observer que le retour des Canadiens français expatriés aux États-Unis est aussi considéré comme gage de prospérité en plus d'assurance de survie identitaire. En effet, le rapatriement des Canadiens français serait l'étape logique et normale à entamer avant de déployer des efforts visant à accueillir une importante immigration européenne.

Avec pour désir de coloniser les nombreuses terres du vaste territoire québécois en cette fin du XIX^e siècle, certains députés souhaitent tout simplement privilégier ce qu'ils considèrent comme étant le flux le plus probable vers le Québec, soit celui des Canadiens français. S'il faut, selon ce groupe de députés, davantage de « bras » pour faire face aux défis du territoire, on doit certes maintenir les efforts afin d'attirer une immigration européenne, mais surtout d'abord privilégier le rapatriement des Canadiens français, placer l'objectif du retour de ceux-ci au-devant et non à la place de l'immigration. Cela répond à la logique voulant que « [c]eux qui sont le plus propres à la colonisation du pays, sont les enfants du sol⁷⁴ » pour lesquels le climat « n'a pas de rigueur⁷⁵ » tandis que « le défrichement des terres, de nature à épouvanter un étranger, est parfaitement familier au plus grand nombre⁷⁶. » La meilleure politique à suivre au sujet de l'immigration est de « rapatrier nos compatriotes⁷⁷ » parce que ceux-ci, ajoute Félix-Gabriel Marchand qui deviendra premier ministre du Québec en 1897, « connaissent le sol, les mœurs du pays et sont habitués à son climat rigoureux⁷⁸. »

⁷⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 février 1875 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Félix-Gabriel Marchand], 2^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 203.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94947 (1976).

⁷⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 22 novembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Joseph-Adolphe Dorion], 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 64.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976).

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 13 novembre 1872 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 22.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94938 (1976)

C'est cet argument, très en vogue, qui mène Martin Pâquet en 1999⁷⁹ à qualifier le rapatrié canadien-français selon les dirigeants politiques de l'époque de « meilleur immigrant ». Marchand, que Marcel Hamelin avait raison de présenter comme l'un des élus les plus impliqués dans les discussions concernant l'enjeu de l'immigration, incarne bien cette posture que l'on se garde ici de qualifier injustement de réfractaire à la venue d'étrangers : « Nous devons [...] inaugurer une politique large, agressive, libérale en un mot⁸⁰. » Par « politique large » et « libérale », Marchand souscrit donc au libéralisme économique ambiant de l'époque, lequel ne peut après tout qu'encourager l'immigration. D'ailleurs, Marchand offre à ses collègues une démonstration supplémentaire de sa posture favorable à l'égard de l'immigration lorsqu'il affirme à l'Assemblée législative qu'il veut d'abord « retenir sur notre sol la population native [...] chercher à rappeler au milieu de nous les Canadiens et expatriés et [...] attirer sur nos côtes l'immigration étrangère⁸¹ ». Cela, ajoute-t-il, « ne veut pas dire que nous devrions fermer nos ports aux immigrants d'outre-mer, mais [qu'] avant de songer à les inviter, il est tout naturel que nous nous occupions un peu de nos propres compatriotes⁸². » Marchand est certes un libéral, mais des conservateurs, dont un en particulier, partagent cet avis à l'époque. L'immigration est alors présentée comme une issue incontournable, même si elle doit être envisagée après le rapatriement :

[...] sans faire allusion aux différents colons du vieux continent, sans entretenir vis-à-vis d'aucune nation un esprit d'exclusion, il me semble que nous devrions tendre une main secourable à ceux de nos compatriotes de la république voisine qui sollicitent leur admission aux foyers de la patrie⁸³.

Cette « main secourable », évoquée par Louis-Joseph Moll, député conservateur de la circonscription de Berthier, ne relève pas du fantasme ou de l'utopie. Il est vrai que près d'un million de Canadiens français quittent le Québec entre 1840 et 1930 pour s'installer aux États-Unis, mais près de la moitié d'entre eux reviennent au pays, principalement à la suite de la Grande Dépression qui s'abat sur le monde à la fin des années 1920. Avant que cette conjoncture n'encourage des centaines de milliers d'expatriés à revenir au Québec, on rapporte déjà au tout début des années 1870 qu'au moins cinq mille Canadiens

⁷⁹ M. Pâquet, *op. cit.*

⁸⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 janvier 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 18.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 mars 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Louis-Joseph Moll], 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 113.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

français expatriés ont fait parvenir des requêtes afin de revenir au Québec⁸⁴. Certains députés, dont Félix-Gabriel Marchand, trouvent injuste que le gouvernement ne consacre une somme que de 5 000\$ afin d'organiser ce rapatriement alors qu'une somme trois fois plus élevée a été rassemblée pour attirer une immigration européenne. Dans ces circonstances, le député de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite « obtenir la garantie que l'on s'occupera autant du rapatriement de nos compatriotes que de l'immigration européenne⁸⁵. » Après tout, ajoute Louis-Joseph Moll, la conjoncture « les convie à s'attacher au sol qui les a vus naître, et ils y seront d'autant plus attachés que l'amertume de l'exil les a fait souffrir⁸⁶. »

L'argument, selon lequel il vaudrait mieux rapatrier d'abord et accueillir une immigration ensuite, présente un tout autre avantage selon ses porte-paroles. Durant la période à l'étude à l'Assemblée législative, certains élus réalisent qu'une société qui se vide de ses hommes ne se présente sans doute pas, aux yeux de l'immigrant, à la manière d'un endroit où il fait bon vivre. C'est le cas de Marchand :

Nous devons supposer que ces populations que l'on veut attirer ici, agissent avec intelligence et discernement ; elles prendront sans doute la peine, avant d'accepter notre invitation de s'enquérir de ce qui se passe chez nous [...] Et pense-t-on que le spectacle d'une population qui émigre en masse sera de nature à leur donner une idée favorable de notre prospérité ? Elles jugeront tout naturellement que le pays n'a pas les avantages qu'on lui attribue, puisque la population native s'en éloigne ; et, si elles ont le sens commun, elles se dirigeront ailleurs⁸⁷.

Ce point de vue suppose donc que pour rattraper l'écart avec les États-Unis et l'Ontario – l'Ontario n'est pas épargné par l'émigration nord-sud, mais accueille davantage d'immigrants européens ce qui l'expose à une déperdition moins considérable – le Québec doit d'abord rapatrier ses exilés, ce qui peut contribuer à contrer la « répugnance des étrangers à se fixer dans notre pays⁸⁸. » En d'autres termes, pour convaincre l'immigrant de s'établir au Québec, il faut d'abord être en mesure de retenir les

⁸⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 5 décembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Félix-Gabriel Marchand], 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 144.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 mars 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 113.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

⁸⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 janvier 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 18.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

⁸⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 4 novembre 1870 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 4^{ème} session, p. 7.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94933 (1974)

« nôtres », cela fournissant en quelque sorte la preuve que la vie est agréable à l'intérieur de la province. Même s'il est particulièrement insistant sur le sujet, Marchand n'est pas le seul à défendre ce point de vue à Québec, des conservateurs s'expriment sensiblement de la même façon. Pour Joseph-Édouard Cauchon, en « arrêtant l'exode, nous favoriserions l'immigration, parce que l'absence d'exode serait la preuve de notre prospérité [...] et serait une manière de réclame auprès des immigrants⁸⁹. »

2.2.3 L'immigration avant le rapatriement

Notre analyse des débats parlementaires suggère que les élus se contredisent plus d'une fois sur la question de l'immigration même si, au bout du compte, ils servent exactement le même objectif.

Par exemple, il y a ces élus – dont on vient de présenter le point de vue – qui, sans pour autant être défavorables à l'immigration, préfèrent le rapatriement à la venue d'étrangers alors qu'il y en a d'autres qui, eux, se demandent si les exilés canadiens-français présentent véritablement des avantages « concurrentiels » par rapport aux immigrants européens. Ce pressentiment va même les mener à poser la téméraire question des avantages réels du rapatriement et de la colonisation par les enfants du sol. Face aux nécessités d'améliorer le sort du Québec, ne devrait-on pas plutôt favoriser les meilleurs travailleurs, et ce, quelle que soit leur origine ? Le député Joseph Gibb Robertson se fait l'un des plus illustres porte-paroles de cette opinion durant la décennie 1870. Il soutient que les Canadiens français émigrés aux États-Unis et désireux de revenir ne devraient pas être avantagés par rapport aux candidats européens à l'immigration, car il est persuadé que les Européens sont mieux outillés que la population locale pour faire rayonner l'industrie, mais aussi l'agriculture au Québec. Il va même jusqu'à plaider qu'ils emmènent avec eux « de meilleures races d'animaux⁹⁰ » et que leurs bras sont plus robustes et leurs cœurs mieux « disposés⁹¹ ». Ce genre d'argument n'est pas seulement l'apanage du parlementaire d'origine britannique. Certains prennent la parole à l'Assemblée législative de façon encore plus convaincante. François-Xavier-Anselme Trudel, élu de Champlain, en est un de ceux-là :

⁸⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 24 janvier 1867 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1ère législature, 1ère session, p. 70.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974).

⁹⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 13 janvier 1874 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2ème législature, 3ème session, p. 134.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94943 (1976)

⁹¹ *Ibid.*

Vous dites qu'il ne faut pas faire pour eux [les immigrants européens] plus que pour les enfants du sol ? Pourquoi pas ? Si l'intérêt de la province l'exige ? Si cela est nécessaire pour apporter ici de nouvelles industries, pour inculquer chez notre peuple des habitudes d'économies, de frugalité et développer des sources de richesses que nous ne savons pas exploiter⁹².

Les élus qui osent tenir de tels propos sont bien au courant que cette opinion est à la fois impopulaire et difficile à communiquer à la population en général. Ils trouvent donc le moyen de justifier leur position en affirmant que si les Canadiens français en viennent à être vexés d'apprendre un jour que le gouvernement favorise l'immigration européenne à celle de leurs compatriotes exilés aux États-Unis, tôt ou tard, ils seront reconnaissants d'avoir pu compter sur une politique aussi éclairée.

2.3 L'immigration améliore le Québec

Dans le cadre des débats à l'Assemblée législative, le discours favorable à l'immigration s'exprime souvent en réponse à un « autre ». Nous avons mentionné « l'autre américain », « l'autre canadien » et aussi « l'autre canadien-français à rapatrier ». Il arrive aussi que des députés, durant cette période, se soumettent à une introspection, qu'ils portent par exemple un regard sévère sur l'état de l'agriculture et sur celui du milieu industriel dans la province. Comme l'a déjà démontré Martin Pâquet, la venue d'étrangers qualifiés – notamment de Belgique⁹³ – se présente alors comme un moyen de revitaliser les activités, lesquelles sont à la traîne en comparaison avec les voisins du sud et de l'ouest.

2.3.1 « L'art de cultiver en Europe »

Au recensement de 1871, un peu moins d'un habitant sur cinq déclare habiter dans une zone urbaine au Québec. Quarante ans plus tard, cette population a doublé. De cette conjoncture, nous pourrions évidemment retenir que la période qui nous intéresse est marquée par un élan vigoureux d'urbanisation. Mais si nous portons attention à ces mêmes données, nous pouvons aussi conclure que la part de la population québécoise installée en zone rurale se maintient entre 60 et 80%, de 1867 à 1896⁹⁴. Cela

⁹² « Débats de l'Assemblée législative, séance du 1^{er} décembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 132.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

⁹³ Serge JAUMAIN (éd.), *Les Belges: les immigrants préférés*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Collection internationale d'études canadiennes », 1999.

⁹⁴ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 167.

signifie que l'agriculture, qu'elle soit de subsistance ou commerciale, joue un rôle prépondérant et incontournable dans le déroulement de la vie québécoise. Il n'est donc pas étonnant que des députés de l'Assemblée législative utilisent la période des débats pour réfléchir aux méthodes à employer afin d'améliorer les récoltes et, dans l'ensemble, la performance agraire du Québec.

Certains d'entre eux constatent, comme Praxède Larue, que « les sociétés d'agriculture ont fait leur temps ⁹⁵ », qu'elles ne produisent pas « le bien qu'on en attendait ⁹⁶ », que c'est « une institution qui coûte trop cher pour les services qu'elle rend ⁹⁷ ». Joseph-Hyacinthe Bellerose, lui aussi élu conservateur, ajoute que les « écoles d'agriculture ne sont pas non plus à la hauteur de leur tâche et ne rendent pas de grands services à ceux qu'elles sont appelées à instruire ⁹⁸ ». Comment y remédier alors ? L'immigration se présente parmi les solutions. Après tout, s'« il y a eu du progrès, c'est grâce à l'exemple donné par des étrangers établis parmi nous et ayant appris l'art de cultiver en Europe ⁹⁹. » Dans certains comptés, ajoute encore Joseph-Hyacinthe Bellerose, ces immigrants opèrent une transformation si impressionnante des méthodes agraires qu'ils sont littéralement responsables d'une « révolution ¹⁰⁰ ». Nous avons auparavant rapporté les propos de députés persuadés que les enfants du sol, expatriés aux États-Unis, sont mieux outillés que les immigrants européens pour faire face au territoire et au climat québécois. Ce point de vue, ici totalement contraire, fournit une preuve additionnelle que le débat entourant l'immigration est vivant entre 1867 et 1896 et qu'il exprime une diversité de points de vue. Ce que ces élus saluent donc chez ces immigrants, ce sont leurs habiletés. Ils sont convaincus que le savoir agricole réside en Europe. De plus, on reconnaît leur flair et leur instinct, deux qualités qui se développent seulement avec l'expérience longue, une qualité que le député Trudel observe uniquement chez les Anglais, les Écossais, les Irlandais et les Allemands ¹⁰¹. Cette expérience longue, que les Canadiens français n'ont pas selon ces parlementaires, nécessite après tout l'épreuve du temps et la rencontre de plusieurs cultures et façons de faire. Le Québec, lui, est formé, selon Gendron, « d'une population que l'on pourrait appeler indigène. En effet, elle se compose de vieilles familles européennes immigrées

⁹⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 janvier 1870 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 3^{ème} session, p. 150.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94928 (1974)

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.* p. 151.

⁹⁸ *Ibid.*,

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 1^{er} décembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 131.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

arrivées longtemps avant l'ère du progrès¹⁰². » Puisqu'ils ont été isolés et qu'ils n'ont jamais pu renouveler leurs techniques, les Canadiens français accusent donc un retard, remarquent ces députés.

L'idée selon laquelle l'immigration permet d'améliorer l'état de l'agriculture au Québec traverse la période retenue par notre étude. Même les parlementaires les plus pondérés face à l'immigration – nous entendons ici par « pondérés » ceux qui placent le rapatriement des Canadiens français au-devant de l'immigration européenne sans pour autant la désavouer – comme Félix-Gabriel-Marchand et Honoré Mercier, figure que nous étudions davantage au chapitre trois, sont d'avis que les solutions se trouvent en Europe. En 1867, Marchand vante « l'esprit pratique¹⁰³ » des Européens tandis que Mercier, plus de vingt ans plus tard, se satisfait d'avoir, avec l'aide du curé Antoine Labelle, accueilli des populations en mesure de « faire bénéficier nos gens des connaissances que ces immigrants possèdent en agriculture¹⁰⁴. » Cette posture impressionnée face à « l'autre » et empreinte d'humilité, on l'observe également autour de l'enjeu industriel.

2.3.2 « Nous ne saurions nous en passer »

Vers la fin du XIXe siècle, le Québec s'urbanise plus lentement que l'Ontario. Sa population urbaine passe de 19,9 à 36,1% entre 1871 et 1901 tandis que celle de l'Ontario progresse de 20,6 à 40,3%¹⁰⁵. Notons qu'à l'époque, les recensements « qualifient d'urbaines des populations agglomérées d'un certain volume, le plus souvent 1 000 habitants¹⁰⁶. » Ce léger écart en pourcentage – mais qui est tout de même important en valeur absolue – relève donc d'une multiplication plus rapide des espaces de 1 000 habitants et plus en Ontario. Malgré le retard avec la province voisine, le XIXe siècle québécois peut tout de même être associé en grande partie à l'industrialisation. Après tout, durant la période 1871-1901, la valeur de la production manufacturière québécoise passe de 77 200 000\$ à 153 574 000\$ par année¹⁰⁷. Il n'est donc pas surprenant de constater que les députés de l'Assemblée législative sont sensibles à

¹⁰² « Débats de l'Assemblée législative, séance du 6 décembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 154.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

¹⁰³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 1^{er} mars 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^e session, p. 98.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

¹⁰⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 18 juin 1888 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 6^{ème} législature, 2^e session, p. 1021. <https://bit.ly/3UYL1Xi> (1888)

¹⁰⁵ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 167.

¹⁰⁶ Jean Hamelin et Yves Roby, *op. cit.*, p. 298.

¹⁰⁷ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 159.

cette question et cherchent un moyen d'élever le Québec parmi les plus grandes sociétés industrielles d'Amérique du Nord. À tout le moins, lorsqu'il est question d'immigration, Henri-Gédéon Malhiot espère que chaque étranger « qui se fixe au milieu de nous y apporte son contingent de travail, d'intelligence et d'industrie¹⁰⁸ ». Wilfrid Laurier, un visionnaire qui est aussi l'artisan des grandes politiques d'immigration canadiennes au XXe siècle, voit bien que le monde est en pleine transformation et préfère pour cette raison l'arrivée d'ouvriers à celle d'agriculteurs. En novembre 1871, dans le cadre de sa toute première intervention à l'Assemblée législative du Québec¹⁰⁹, il rappelle que si le climat québécois est trop hostile, que les terres sont difficiles à exploiter et que « l'étranger ne fera que traverser notre territoire¹¹⁰ » pour aller « se fixer dans les grasses prairies de l'Ouest¹¹¹ », il faut mobiliser de sérieux efforts afin d'attirer des ouvriers, mais surtout « des maîtres ouvriers et des petits bourgeois qui peuplent toutes les villes d'Europe¹¹² ». Le député de Drummond-Arthabaska a même de la suite dans les idées. Dans son esprit, il faut accueillir un groupe très précis de personnes : « Ce qu'il nous faut, ce sont les maîtres-mineurs du pays de Galles et du nord de l'Angleterre, les mécaniciens de l'Alsace, les tisserands flamands, les ouvriers allemands¹¹³. » Cette obsession industrielle se déploie même en périphérie des débats qui portent spécifiquement sur l'immigration. Notre champ lexical, rigoureusement composé, nous a permis de retracer un échange datant de 1889 impliquant le député Laurent-David Lafontaine autour de la question des voyages de formation en Europe. Le représentant libéral de Napierville se demande alors si les intérêts supérieurs du Québec sont bien servis lorsque l'on finance les études de certains artistes à l'étranger :

Ne pourrions-nous pas aussi envoyer les jeunes gens en Europe, pour y étudier les sciences et le rouage des grandes industries ? Pour tout ce qui concerne les industries nouvelles, nous sommes à la merci [sic] des étrangers¹¹⁴.

¹⁰⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 9 novembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 6.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

¹⁰⁹ M. Pâquet, *op. cit.*, p. 140.

¹¹⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 9 novembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 9.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 18 février 1889 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 6^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 1364-1365. <https://bit.ly/3OogKyT> (1889)

2.3.3 Au plan moral : « attirer l'étranger pour [...] accomplir nos destinées »

L'immigration améliore l'état de l'agriculture ainsi que celui de l'industrie. Comme nous avons pu le constater, certains députés en sont convaincus dans le dernier tiers du XIXe siècle. D'autres, comme le député de Gaspé Edmund James Flynn, attribuent à l'étranger un pouvoir encore plus considérable, celui d'améliorer la société québécoise à la manière d'un baume, d'un remède unique pouvant conduire à « faire de notre peuple un peuple heureux, au double point de vue matériel et moral¹¹⁵ ». La venue d'étrangers est ainsi non seulement souhaitable, elle est indispensable si l'on veut véritablement poursuivre une progression en matière d'usages, de mœurs et de coutumes.

Comme la province de Québec est relativement jeune, qu'elle n'est pas – au même titre que les États-Unis – encore implantée, James McShane se lève en chambre pour statuer que l'immigration peut contribuer à la création du fameux « chez soi ¹¹⁶», qu'elle permet même de « jouir des droits et des libertés d'un gouvernement libre¹¹⁷. » Cette idée, selon laquelle l'immigration peut améliorer la société québécoise au plan moral, se traduit également, en d'autres circonstances, en 1888, période marquée par l'ultramontanisme. On cherche alors à recruter des immigrants pouvant, non plus incarner les mérites des droits et libertés, mais enseigner à la population locale les vertus de la tradition et de l'enracinement :

Cette émigration française est très désirable. Elle se recrute parmi les gens qui ont les habitudes qu'avaient nos ancêtres. Ils sont économes [...] Les populations conservatrices de France se découragent et songent à aller se fixer ailleurs afin d'assurer leur avenir [...] Nous pourrions bénéficier de cette disposition des esprits¹¹⁸.

L'immigrant est donc à la fois perçu par certains députés des années 1880 comme celui qui peut permettre au Québec de faire face à la modernité et par d'autres, comme un digne héritier attaché aux traditions du Vieux pays et ainsi en mesure de les transmettre au Québec. En d'autres mots, quand l'étranger n'emmène pas avec lui la lumière du progrès, il transporte dans son bagage une tradition qui

¹¹⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 22 janvier 1883 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 81-82. <https://bit.ly/3Vjy7TN> (1883)

¹¹⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 avril 1882 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 1105. <https://bit.ly/3i6jp3S> (1882)

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 18 juin 1888 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Louis-Olivier Taillon], 6^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 1021. <https://bit.ly/3UYL1Xi> (1888)

permet de répondre aux doutes que les péripéties de l'histoire ont laissés sur le parcours passé et prochain du Québec.

2.4 L'immigration : une « politesse internationale »

Le rapport de pouvoir décrit plus haut – suggérant que l'immigrant peut améliorer le Québec – est renversé par certains autres élus qui estiment plutôt que c'est au Québec d'offrir l'hospitalité, le réconfort et la liberté aux populations immigrantes européennes. Bien que contraire aux principes du discours que nous venons tout juste d'analyser, cet argument répond pourtant, et tout autant, à une logique favorable à l'immigration.

D'abord, rappelons que beaucoup de sang coule au XIXe siècle en Europe. Les guerres napoléoniennes, qui s'étendent de 1803 à 1815, font plusieurs millions de morts tandis que la guerre franco-allemande (1870-1871) envoie des dizaines de milliers de personnes au cimetière en à peine quelques mois.

Dans un contexte pareil, on comprend facilement pourquoi les candidats européens à l'émigration se font nombreux au tournant du XXe siècle. Pour certains députés de l'Assemblée législative, il est donc dans le devoir de la province de Québec d'accueillir ces populations décimées par la misère et la guerre. Pierre Fortin, député conservateur de Gaspé, affirme en février 1869 que le Québec doit sélectionner son immigration en vertu des intérêts de la province, mais jamais en ignorant le devoir de charité. Si le Québec doit selon lui privilégier les bons cultivateurs, les ouvriers habiles et les artisans industriels, il ne devrait pas pour autant oublier que la « charité, la bienveillance ¹¹⁹ » et la « fraternité chrétienne ¹²⁰ » obligent la province à accueillir aussi « les classes oisives et plus pauvres du continent européen ¹²¹ ». Et si elles demandent du secours sans être capables d'offrir de services à leur société d'accueil ? Le Québec doit alors « les assister suivant la mesure de nos ressources, bien que la plupart [...] se rendent ensuite aux États-Unis pour y chercher un travail ¹²² ».

¹¹⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 26 février 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 91.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=94925
(1974)

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

Ce point de vue qui, doit-on en convenir, est loin d'être dominant entre 1867 et 1896, rassemble tout de même quelques autres députés, tous conservateurs pour le coup. Dans les années 1880, certains osent d'ailleurs avancer que si les résultats des politiques d'immigration sont décevants, le budget consacré à l'accueil des populations étrangères sur le territoire québécois doit continuer d'être déboursé. Louis-Olivier Taillon est même intransigeant sur le sujet. Cela correspond tout simplement, selon lui, à une « politesse internationale¹²³ ». Ces députés estiment que l'État, après tout, a les mêmes responsabilités qu'un individu face à « l'autre » dans le besoin, c'est-à-dire qu'il doit exprimer de la compassion face aux plus démunis. Cette posture répond évidemment aux commandements chrétiens. Par ailleurs, Narcise-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice ne cache pas la fierté que l'on peut retirer lorsque l'on se comporte de façon exemplaire :

À la Grosse Isle, il y avait des centaines et des centaines de pauvres Irlandais mourant de cette terrible maladie [la fièvre typhoïde]. Notre population si chrétienne s'est montrée à la hauteur d'une telle situation. Nous avons eu des prêtres, ces hommes du malheur et toutes les infortunes, qui se sont dévoués pour des Irlandais malades et mourants¹²⁴.

Le regard hospitalier que portent certains députés à l'endroit des immigrants répond donc, la plupart du temps, à des principes chrétiens. On semble attaché aux valeurs d'empathie, de bienveillance et il arrive que l'on révèle à l'Assemblée législative que la défense réussie de ces principes procure une fierté. Cela veut donc dire que certains s'engagent pour le bien de « l'autre » avant tout parce que cela permet d'attirer les bonnes grâces divines.

2.5 Le nombre d'efforts à déployer : enthousiasme ou modération ?

Depuis les débuts de la Confédération, les députés de l'Assemblée législative, qui réfléchissent à l'immigration, s'intéressent, nous l'avons vu, à toutes sortes d'enjeux qui en découlent. Ceux-ci vont de la prospérité à la morale en passant par l'émigration canadienne-française vers les États-Unis pour ne nommer que ceux-là.

¹²³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 8 mai 1885 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 1494. <https://bit.ly/3UZPfhU> (1885)

¹²⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 16 avril 1886 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 5^{ème} session, p. 393. <https://bit.ly/3Xzk3rh> (1886)

Naturellement, l'ampleur des efforts à déployer est un autre enjeu qui préoccupe la députation québécoise en matière d'immigration. Certains élus se positionnent en faveur de la venue d'étrangers, et ce, sans aucune condition, exprimant du même coup un enthousiasme illimité. D'autres, sans être pour autant opposés à l'arrivée des nouveaux arrivants sur le territoire, tiennent à rappeler que la modération est la clé de l'avenir incertain de la province québécoise en Amérique.

2.5.1 L'enthousiasme illimité

Le 9 décembre 1873, Louis Molleur, député libéral issu du milieu des affaires qui a suscité l'attention de Marcel Hamelin, affirme devant ses collègues que « l'immigration étrangère ne peut avoir aucun résultat pratique¹²⁵ ». Concrètement, l'élu suggère l'idée qu'il faille ouvrir grand les portes à l'immigration, et ce, sans considérer qu'il puisse exister une limite quant au nombre d'efforts à déployer et donc d'étrangers à accueillir. Il faut, selon lui et certains de ses collègues, renoncer au projet consistant à trier les immigrants en fonction d'une liste de sensibilités et de critères précis, puisque cela relève de la tâche insurmontable, de l'utopie. Cette logique du *plus il y en a, mieux ce sera* stipule que tous les candidats à l'immigration sont par définition de bons candidats. Face aux défis du XIXe siècle, il est hors de question de jouer à la fine bouche selon Christopher Dunkin, député conservateur de Brôme :

[...] nous agirons sans esprit de parti ou de nationalité, sans esprit d'exclusion. Tous les émigrés pourront se présenter ici, ils seront bienvenus s'ils appartiennent à la classe honnête et laborieuse. C'est le seul titre que nous exigeons de ceux qui viennent s'établir au milieu de nous¹²⁶.

Il est à noter ici que cette opinion est défendue autant du côté libéral que du côté conservateur. De plus, elle traverse la décennie 1880, laquelle doit-on rappeler, suit la Grande Déflation de 1873 qui se résorbe vers 1879. Malgré les limites budgétaires du très jeune gouvernement du Québec – qui ne bénéficie pas encore d'importantes ressources financières – et l'incertitude économique, on propose quand même à l'Assemblée législative d'utiliser tous les moyens légitimes à notre disposition pour aider et encourager l'introduction de capital et d'hommes en provenance d'Europe, autoriser la construction de chemins de

¹²⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 9 décembre 1873 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 25.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94943 (1976)

¹²⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 mars 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p. 113.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

fer, de routes pour la colonisation, d'écoles d'agriculture et la fondation d'associations de promotion de l'immigration, et ce, jusqu'en sol européen. Sans surprise, le spectre de la croissance du voisin du sud n'est jamais très loin. Il s'agit donc ici surtout, selon Pierre Bachand, « de nous montrer aussi généreux que les Américains¹²⁷ ». Les années 1870 n'apporteront pas les résultats attendus par les élus les plus enthousiastes à l'immigration. Si nous ne bénéficions pas de données précises sur ce courant d'immigration, c'est parce que les entrées au port de Québec durant cette période ne distinguent pas les immigrants en transit de ceux qui s'installent véritablement dans la province. En revanche, on sait que la population québécoise née à l'étranger passe de 10,4% en 1851 à 5,5% en 1901¹²⁸. En dépit de ces résultats décevants, François-L Desaulniers, député conservateur de Saint-Maurice, se raccroche contre toute attente à la logique de l'enthousiasme illimité. En mai 1885, il débute son allocution en admettant à ses collègues qu'il a toujours voté contre l'adoption de crédits en faveur de l'immigration par le passé, mais qu'il est convaincu aujourd'hui que « nous entrons dans une ère nouvelle¹²⁹ ». Le voyage de Labelle et ses lettres dans les journaux poussent Desaulniers à donner son appui à un crédit de 10 000\$, lequel fait plus que tripler dans les dix années qui suivent.

Ce dévouement total en faveur de l'immigration se retrouve même au cœur d'une intrigante affaire de brochures perdues, sous le règne du premier ministre Honoré Mercier. En février 1890, Joseph-Émery Robidoux, député de Saint-Philippe, s'adresse à ses collègues à l'Assemblée législative. S'il a l'intention ce jour-là de se prononcer sur les dix mille exemplaires de la brochure « Esquisse générale de la province de Québec », qui était censée faire la promotion de l'immigration au Québec à l'Exposition universelle de Paris de 1889, il ne compte pas pour autant faire l'économie de l'éloge de son chef. Après avoir vanté le courage et l'ardeur au travail de Mercier, Robidoux rappelle à quel point l'Assemblée législative devrait être fière de compter sur un premier ministre aussi éloquent. Ce n'est qu'après ce copieux hommage que Robidoux propose à ses collègues d'autoriser une deuxième réimpression et un envoi supplémentaire de la brochure « qui n'est pas arrivée à destination¹³⁰ ». Il faut savoir que le bateau à vapeur *Geographique*, qui transportait les brochures vers la France, a sombré dans l'océan Atlantique au début du mois d'octobre

¹²⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 29 novembre 1869 », *Journal des Débats de l'Assemblée Nationale*, 1^{ère} législature, 3^{ème} session, p. 20. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94928 (1974)

¹²⁸ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 42.

¹²⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 8 mai 1885 », *Journal des Débats de l'Assemblée Nationale*, 5^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 1495. <https://bit.ly/3UZPfhU> (1885)

¹³⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 février 1890 », *Journal des Débats de l'Assemblée Nationale*, 6^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 328-329. <https://bit.ly/3OoWb5g> (1890)

1889. Le premier ministre Honoré Mercier, qui prend la parole après son collègue, est d'avis que l'initiative, bien que coûteuse et risquée, doit être relancée puisque les brochures reposent maintenant « au fonds [sic] de la mer¹³¹ ». En plus d'en appeler à une réimpression à l'attention des candidats français et anglais à l'immigration, Mercier propose même d'envoyer des milliers de brochures à l'Exposition universelle de l'Amérique qui s'arrête à New York et à Chicago dans quelques mois. Décidément, on ne lésine pas sur les efforts.

Tandis qu'une majorité d'élus favorables à l'immigration, comme Albert William Atwater, y voient à l'époque l'expression normale d'un « gouvernement ayant à cœur le développement du pays¹³² » et ne pouvant « pas trouver une meilleure manière d'appliquer l'argent public¹³³ », d'autres sont plus sceptiques devant cette utilisation des fonds publics.

2.5.2 La modération

Le discours des députés laisse une place importante à la nuance. Nous l'avons vu : on peut par exemple être favorable à l'immigration, tout en établissant que le rapatriement des Canadiens français exilés aux Etats-Unis doit constituer la priorité. On peut aussi être favorable à l'immigration sans pour autant camper du côté des enthousiastes défenseurs de la logique du *plus il y en a, mieux ce sera*, résumée tout juste plus haut.

En effet, certains élus préfèrent voir l'immigration comme un phénomène – indubitablement nécessaire – mais face auquel le doigté et la modération présentent des vertus hautement bienvenues. Par exemple, pourquoi faudrait-il nécessairement accueillir le plus d'immigrants possible ? Pourrait-on après tout imaginer une autre approche ? Comme le développe Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, celle-ci partirait du principe selon lequel l'immigration ne se fait pas en une seule année, qu'« [il] vaut mieux qu'elle vienne par degré [...] qu'elle nous arrive par petits groupes que nous traiterons bien. Ils feront venir leurs amis, l'immigration appelle l'immigration¹³⁴. » Malgré les apparences, il se trouve que ces

¹³¹ *Ibid.*, p. 329.

¹³² « Débats de l'Assemblée législative, séance du 5 décembre 1896 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 8^{ème} législature, 6^{ème} session, p. 161.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=95001 (1980)

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 9 novembre 1871 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 11.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

élus sont tout sauf opposés à la venue d'immigrants sur le territoire québécois. Nous oserions même avancer que les députés qui soumettent l'enjeu de la capacité d'accueil sont peut-être davantage préoccupés, de façon sincère, par le bien-être de ces étrangers que peuvent l'être en retour les élus exprimant un enthousiasme illimité. Après tout, tandis que les seconds n'ont en tête que le développement de la société québécoise, les premiers se préoccupent des conditions d'accueil et de vie de ces étrangers.

D'autres députés, plus modérés en matière d'immigration, ne réfléchissent pas à cet enjeu de cette façon. En demeurant favorables à la venue de populations étrangères, ils préfèrent rappeler qu'il faut oser distinguer les immigrants des « bons immigrants ». En employant la formule « bons immigrants », ces élus ne portent d'ailleurs pas nécessairement un jugement moral sur les hommes. François Langelier, député libéral de Montmagny, s'explique très clairement sur le sujet :

On se vante d'avoir amené dans le pays beaucoup d'émigrants étrangers ; ce n'est pas tant d'en avoir beaucoup que d'en avoir de bons ; ce sont de bons émigrants qu'il faut avoir, afin qu'ils puissent rendre des services au pays par leurs connaissances et leurs expériences¹³⁵.

Par « bons immigrants », on fait donc ici clairement référence aux aptitudes des immigrants dans le contexte particulier du Québec et non à leur valeur en soi. Sont-ils en mesure de travailler le sol ? D'œuvrer en usine ? Sont-ils familiers avec le climat ? Ce sont là des questions qui habitent certains députés qui proposent par exemple de concentrer les recherches en Bretagne, là où on trouve des cultivateurs et des gens plus faciles à « acclimater dans notre province¹³⁶ ».

Si nous déterminons que ce discours nuancé appartient à celui que nous avons défini comme étant favorable à l'immigration, c'est que nous constatons qu'il ne dissimule pas une aversion frontale ou fondamentale à la venue de populations étrangères. Après tout, comment pourrait-on lire un signe de fermeture à l'immigration chez Honoré Mercier lorsque ce dernier affirme en chambre que s'il est « contre l'immigration ouvrière », c'est qu'il est surtout en faveur de l'immigration des cultivateurs et

¹³⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 janvier 1874 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 198.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94943 (1976)

¹³⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 16 avril 1884 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Louis-Olivier Taillon], 5^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 1338. <https://bit.ly/3i45hZe> (1884)

que lorsqu' « une de ces braves familles [...] veut venir s'établir ici, nous croyons que nous ne pouvons pas avoir les bras trop grands ouverts pour les recevoir¹³⁷ » ?

2.6 Discours favorable : immigration et appartenances socioprofessionnelles et linguistiques

Notre étude permet d'éviter de porter un regard tranché sur les acteurs politiques, comme a pu le faire Denise Helly, par exemple, en associant la famille politique d'Honoré Mercier – et non seulement Honoré Mercier – à des élites nationalistes qui se construisent « une vision soupçonneuse, sinon hostile des immigrants¹³⁸ » à partir de 1880. Comme nous pouvons le constater, l'existence même d'un mouvement de pensée dit modéré – nous pensons principalement aux élus qui placent le rapatriement avant l'immigration et à ceux qui souhaitent accueillir des étrangers de façon progressive – face à l'immigration démontre plutôt qu'elle constitue un sujet politique en soi, un sujet qui suscite des débats, des nuances et qui est disposé à être négocié. Par ailleurs, l'étude des allocutions à l'Assemblée législative nous permet de dresser un portrait fidèle de ces élus qui prennent la parole de façon favorable à l'immigration durant cette période.

Commençons par mentionner que notre examen ne nous permet pas d'avancer que les libéraux ou les conservateurs sont davantage portés que leurs adversaires respectifs à se montrer favorables à l'immigration. Entre 1867 et 1896, 321 sièges sont occupés par des députés conservateurs tandis que 199 le sont par des députés d'allégeance libérale. Il se trouve que cette composition de l'Assemblée (62%-38%) est très similaire à la composition de notre corpus d'interventions favorables à l'immigration relativement aux allégeances politiques (65% des arguments favorables à l'immigration sont formulés par des conservateurs contre 35% chez les libéraux). L'étude du discours favorable des députés québécois à l'égard de l'immigration permet donc de constater que les proportions respectent la composition « naturelle » de la députation en vertu des familles politiques.

Le constat est semblable en vertu de l'origine des députés (britannique ou française). En effet, entre 1867 et 1900, la proportion de députés de langue maternelle française oscille entre 70 et 80% selon

¹³⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 8 mars 1889 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 6^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 2334. <https://bit.ly/3OogKyT> (1889)

¹³⁸ D. Helly, *op. cit.*, p. 73.

Robert Boily¹³⁹. En nous attardant aux mentions favorables à l'immigration, nous constatons que les députés d'origine française composent 75% des locuteurs. Il est donc impossible d'avancer que les députés d'origine britannique, par exemple, sont plus ou moins portés à se prononcer en faveur de l'immigration.

Toutefois, notre étude ne débouche pas seulement sur des conclusions entièrement fidèles au jeu prémonitoire des proportions. Rappelons que nous nous sommes aussi donné la mission d'étudier le discours en fonction des allégeances professionnelles des locuteurs. Cela nous permet ainsi d'identifier une étonnante disproportion dans un secteur d'activité en particulier. Selon les calculs de Gaston Deschênes, entre 17,5 et 20% des députés de l'Assemblée législative sont des agriculteurs de métier entre 1867 et 1904¹⁴⁰. Notre corpus d'interventions favorables ne dénombre pourtant qu'un seul élu issu du milieu agricole, soit Joseph Girard, député conservateur de Saint-Urbain qui, en 1895, s'enthousiasme du « courant considérable d'immigration¹⁴¹ » s'étant établi au Québec. Mis à part Joseph-Hyacinthe Bellerose, ancien lieutenant-colonel, Narcisse-Henri-Édouard Faucher, ancien greffier ainsi que Charles-François Roy, ancien ingénieur civil, tous les autres députés qui font la promotion de l'immigration, à l'Assemblée législative entre 1867 et 1896, sont notables, avocats, médecins ou hommes d'affaires, ce qui signale un silence des députés agriculteurs. Bien que les avocats, les notaires ainsi que les médecins composent près de 43% de la députation selon une étude de Bourbaud et d'Émond¹⁴², on s'étonne du coup qu'ils représentent 82% des députés exprimant une ouverture à l'immigration durant la période à l'étude. À cette étape-ci, il nous est donc permis d'avancer qu'ils composent un groupe surreprésenté.

¹³⁹ Robert Boily, « Les hommes politiques du Québec 1867-1967 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a, 1967, p. 604.

¹⁴⁰ Gaston Deschênes, « Mini-portrait des députés de l'Assemblée nationale », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 5, n°3 (automne 1982), 1982, p. 15.

¹⁴¹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 31 octobre 1895 », *Journal des Débats de l'Assemblée Nationale*, 8^{ème} législature, 5^{ème} session, p. 9.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94999 (1980)

¹⁴² Robert Bourbeau et Valérie Émond, « Caractéristiques socio-démographiques et mortalité des députés québécois aux XIXe et XXe siècles: Une analyse par génération », *Population (French Edition)*, vol. 51, n° 4/5, juillet 1996, p. 938.

Conclusion

Une étude approfondie de l'ensemble des interpellations favorables à l'égard de l'immigration entre 1867 et 1896 nous permet de présenter un portrait nuancé du discours des élus québécois, lequel se déploie sous une diversité d'arguments.

Les 89 interventions favorables à l'immigration, qui se déploient à l'Assemblée législative durant ces trente ans, servent tout particulièrement quatre points de vue distincts. En premier lieu, l'immigration est présentée par les élus comme un facteur permettant l'expansion (de la population, économique et territoriale). L'immigration est également perçue par certains élus comme une réponse au phénomène de l'émigration canadienne-française vers les États-Unis. D'autres députés, quant à eux, statuent que l'immigration permet d'améliorer la société. Puis, une minorité d'élus favorables à la venue d'étrangers s'arrêtent à la notion de devoir d'hospitalité. En parallèle, un débat entourant la quantité d'efforts à déployer en faveur de l'immigration se déroule durant la période à l'étude. Comme nous avons pu le constater, ce débat laisse beaucoup plus de place aux partisans d'un enthousiasme illimité pour l'immigration qu'aux partisans de la modération. De notre étude du discours favorable ressortent au final quelques constats. D'abord, c'est l'idée selon laquelle l'immigration favorise la prospérité – celle-ci découle de l'argument général d'expansion – qui occupe le plus de place dans le discours des élus favorables à l'immigration entre 1867 et 1896. La prospérité du Québec est évidemment encouragée en vertu de l'idéal en soi d'une société prospère, mais elle découle aussi de la situation américaine et des autres provinces du Canada. À vrai dire, du discours favorable à l'immigration ressort une peur très répandue de voir le Québec se faire supplanter par les États-Unis et ses voisins en général. Dans un autre ordre d'idées, un argument très influent à l'intérieur du discours favorable des élus à l'égard de l'immigration est celui selon lequel la venue d'étrangers peut améliorer le sort du Québec, sur le plan agricole, industriel et même moral.

Dans ce chapitre, nous avons également tenu à analyser le discours favorable à l'immigration en vertu du profil des députés à l'origine des interventions retenues. C'est ainsi que nous pouvons conclure que rien n'indique que les libéraux ou les conservateurs soient plus portés que leurs adversaires à s'exprimer de façon favorable à la venue d'étrangers. De plus, le constat est semblable en fonction de l'origine des députés (britannique ou française). Par contre, nous avons pu démontrer que les députés agriculteurs sont pratiquement muets sur la question migratoire alors que les élus de profession libérale

interviennent en plus grand nombre que leur proportion à l'intérieur de la députation les inciterait à le faire. En ce qui a trait au silence des députés agriculteurs, doit-on l'interpréter comme l'empreinte de quelques réserves face à l'immigration ? À ce sujet, comment se déploient cesdites réserves à l'Assemblée législative entre 1867 et 1896 ? Cette deuxième question mobilise la suite de notre recherche.

CHAPITRE TROIS

DISCOURS DÉFAVORABLE : DU MANQUE DE RESSOURCES À L'INCOMPATIBILITÉ

Le 30 décembre 1867, Joseph-Adolphe Chapleau, député conservateur de la circonscription de Terrebonne, tient à introduire rapidement la question de l'immigration à l'Assemblée législative. Comme il a été possible de le découvrir en ouverture du chapitre précédent, l'élu affirme au cours de cet après-midi que l'augmentation de la population est un moyen d'assurer l'autonomie de la province, voire la conquête de son indépendance. Après tout, ajoute-t-il, le Québec constitue un « grand peuple¹⁴³ » en devenir. En apparence, ce point de vue témoigne d'une ouverture certaine à la venue d'étrangers dans la province. Pourtant, au même titre que plusieurs de ses collègues à l'Assemblée législative, Chapleau émet des réserves par rapport à l'immigration. En effet, en cette fin d'année 1867, l'avocat de formation profite de la tribune qui lui est offerte pour rappeler que « l'immigration pour être efficace, a besoin d'être choisie d'abord et attirée ensuite par des avantages réels¹⁴⁴ ». Cette sélection est complexe, ajoute-t-il, car il faut procéder au choix de « familles ou d'individus dont l'éducation morale et religieuse se rapproche le plus immédiatement de nos mœurs et de notre religion¹⁴⁵. »

Cette allocution de Chapleau ne reste pas sans écho. Notre étude des débats à l'Assemblée législative révèle que les interventions défavorables à l'immigration vont d'un accueil conditionnel à une opposition franche. Les arguments en défaveur de l'immigration se déclinent d'ailleurs en cinq catégories : le Québec est un lieu de passage pour les nouveaux arrivants, les finances publiques sont dans un triste état, l'immigration est incompatible avec la société québécoise, l'état des routes ne permet pas l'accueil de populations étrangères et finalement, l'immigration n'est tout simplement pas la voie de l'avenir.

Notre étude permet de répertorier un peu moins de soixante interventions défavorables à l'immigration en chambre (54). Notons au passage que nous excluons de ce corpus les mentions strictement comptables et bureaucratiques, lesquelles ne témoignent pas d'une opinion à proprement parler.

¹⁴³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 30 décembre 1867 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p.9.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

L'un des premiers constats que nous pouvons faire, c'est que parmi l'ensemble des interventions défavorables à la venue d'étrangers, une grande proportion d'entre elles portent sur l'idée que l'état des finances du Québec ne permet pas de soutenir une politique d'immigration (18). Hormis cet argument, on entend également très souvent celui qui consiste à faire valoir que le gouvernement doit arrêter de promouvoir l'immigration, car le Québec ne sert que de lieu de passage pour les étrangers (9).

En contrepartie, les interventions soutenant que les immigrants ne sont pas compatibles avec les Canadiens français (8) ou que l'absence de routes de colonisation empêche d'accueillir des populations étrangères (3) sont les moins nombreuses à constituer notre corpus.

Dans ce chapitre, nous étudions également le discours des élus en fonction de leurs différentes appartenances. Si cette analyse mène principalement à des constats respectant le jeu des proportions, nous notons tout de même deux importantes disparités. La première concerne l'importante représentation de libéraux parmi l'ensemble des intervenants opposés à l'immigration. De plus, au même titre qu'au chapitre précédent, nous remarquons une disparité dans le domaine de l'appartenance professionnelle. En effet, les élus agriculteurs sont encore une fois pratiquement muets, bien qu'ils composent un groupe somme toute relativement important de la députation à l'époque.

Dans l'ensemble, force est de constater qu'un peu moins de soixante allocutions en trente ans de débats parlementaires constituent un très faible corpus. En revanche, il ne faut pas nous contenter de conclure qu'entre 1867 et 1896, les députés de l'Assemblée législative s'expriment en moyenne deux fois par année pour s'opposer à l'immigration. En effet, une étude plus approfondie du déploiement de ces interventions sur la période étudiée nous fait réaliser que celles-ci s'expriment de façon très inégale durant ces trente ans.

Entre 1867 et 1872 par exemple, nous remarquons, dans le cadre des débats à l'Assemblée législative, une absence relative de réserves à l'égard de l'immigration (9 interventions défavorables contre 51 favorables). Ce phénomène s'explique par nos conclusions tirées au précédent chapitre. Rappelons que ces années très précises sont marquées par une effervescence dans le déploiement du point de vue dit favorable à l'égard de l'immigration et que cette effervescence coïncide avec le début de l'aventure

confédérative. Il est donc totalement logique de remarquer, durant cette même période, un relatif silence en matière d'interventions défavorables à l'égard de l'immigration.

En contrepartie, la période sèche que nous avons identifiée au chapitre 2 en matière d'interventions favorables (4 interventions favorables entre 1875 et 1879) est dominée cette fois par les élus émettant des réserves à l'égard de la venue de populations étrangères dans la province de Québec (20 interventions défavorables). Cela s'explique facilement. Vers la fin des années 1870, les promesses déçues d'une immigration abondante ainsi que le constat de résultats franchement aberrants laissent alors place à un discours plus critique des élus (quatre interventions par année, soit le double de la moyenne générale).

Résumons : l'effervescence des années 1867 à 1872 rapportée au chapitre deux est aux interventions favorables à ce que l'effervescence des années 1875 à 1879 observée au chapitre trois est aux interventions dites défavorables.

Outre l'effervescence des années 1875 à 1879 en matière d'interventions défavorables, nous remarquons, au même titre qu'au chapitre deux avec le discours favorable, une concentration importante du discours défavorable à l'immigration dans les années 1880. Au point où nous en sommes, nous déterminons que cet enthousiasme – pour le discours favorable et aussi défavorable – est redevable à la reprise des débats à la suite de la dépression de 1873-1879. Il est alors possible de réfléchir à nouveau à l'enjeu de l'immigration, ce qui anime les deux camps.

Quant au calme des années 1891 à 1896, rapporté au chapitre deux, il est le même en matière d'interventions plus défavorables à l'égard de l'immigration (aucune intervention). Si au chapitre deux, nous établissions que les élus favorables à l'immigration sont portés à opter pour le silence durant les temps d'incertitude économique, à la lumière de l'étude des interventions défavorables à l'immigration, nous déterminons désormais qu'on ne se préoccupe tout simplement pas de la question migratoire durant cette période. Le discours défavorable des élus est donc, sans surprise, lui aussi sujet à l'effacement.

3.1 Le Québec n'est qu'un lieu de passage

Entre 1867 et 1896, quelques élus observent les allées et les venues des nouveaux arrivants et concluent qu'il n'y a pas beaucoup d'espoir que les efforts en immigration s'avèrent un jour fructueux au Québec.

C'est que selon eux, il y a longtemps que la province ne semble être qu'un lieu de passage pour beaucoup d'immigrants, lesquels prennent la plupart du temps la direction de l'ouest du pays ou même celle des États-Unis pour s'y installer durablement. Si au chapitre deux, nous avons pu constater que les spectres de la croissance démographique des États-Unis et de celle du reste du Canada hantent les députés de l'Assemblée législative et que par conséquent, il arrive souvent qu'on vante l'importance de mobiliser des efforts pour encourager l'immigration en faisant valoir que le Québec accuse un retard par rapport à ses voisins, l'étude des interventions défavorables à celle-ci durant cette même période nous permet de retracer un point de vue plus pessimiste en lien avec ce même constat de retard. Certains députés, dont Félix-Gabriel Marchand, sont en effet persuadés que les immigrants, après avoir recueilli le produit des travaux exécutés aux dépens de la population native, « s'en iront avec leurs épargnes augmenter la prospérité d'une autre province, où des liens d'une commune origine les attireront toujours¹⁴⁶. » On fait ici référence aux nouveaux arrivants d'origine britannique qui seraient naturellement attirés vers les provinces protestantes et anglophones ou encore les États-Unis et qui débarquent aux ports de Montréal et de Québec, non pas parce qu'ils le veulent, mais bien parce que le trajet les oblige à passer par là. Mais les élus ne suspectent pas seulement l'immigration britannique d'utiliser le Québec à la manière d'une escale. En effet, certains sont même d'avis que les immigrants français, espagnols et italiens, même s'ils ne sont pas d'origine anglophone et de religion protestante, ont aussi tendance à être attirés par le sud, doté du pouvoir d'attraction inégalable décrit par Chauveau précédemment.

Pour véritablement comprendre ce sentiment qui habite quelques-uns des élus de l'Assemblée législative durant la période à l'étude, il est nécessaire de revenir sur l'épisode de la guerre franco-allemande. Si au chapitre précédent, nous avons expliqué comment ce conflit encourage certains députés à faire valoir le devoir d'hospitalité du Québec, notre étude nous rapporte les propos d'élus beaucoup moins optimistes par rapport à la posture à adopter en marge de ce conflit. Auguste-Charles-Philippe Landry, député conservateur de Montmagny, retient par exemple que bien peu de ces milliers de familles jetées à la rue en Europe se sont installées ici :

Nos hommes politiques [...] ont demandé aux malheureuses victimes d'une lutte sans pitié, ceux qui n'avaient plus ni demeure ni patrie, de venir ici remplacer [...] nos frères qui n'y étaient plus [...] Qu'est-il advenu ? Quelques-uns [...] se sont établis au milieu de nous et y ont

¹⁴⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 janvier 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p.19.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

demeuré juste le temps de voir que les Canadiens émigraient [...] Le lendemain, on bouclait les malles ; on partait pour d'autres cieux [...] ¹⁴⁷.

3.2 Les finances publiques ne le permettent pas

Les élus soutenant que les efforts du gouvernement déployés en immigration ne rapportent aucun résultat ont-ils raison ? Pour répondre à cette vaste question, il faut évaluer le rapport entre les investissements de la province de Québec entre 1867 et 1896 dans le domaine de l'immigration et les résultats concrets de l'immigration européenne. En théorie, il s'agit d'une entreprise très simple, mais dans les faits, le tout est beaucoup plus complexe. C'est qu'on ne tient pas de comptabilité très précise des immigrants qui s'établissent durablement dans la province de Québec durant cette période. Les données, dont on dispose, ne sont que très approximatives, mais elles rapportent tout de même, rappelons-le, que si la population immigrante du Québec passe de 87 003 à 101 329 personnes entre 1871 et 1891, sa proportion à l'intérieur de la population totale baisse de 7,3 à 6,8%¹⁴⁸. Quant au coût financier, les dépenses mentionnées dans le cadre des débats sont tout aussi difficiles à mettre en perspective, car elles fluctuent de façon importante à travers le temps. On rapporte en 1875 une somme de 60 000\$ investie pour le rapatriement des Canadiens français installés aux États-Unis, l'accueil d'une immigration à l'intérieur du pays et d'une immigration outre-Atlantique. Selon le même rapport, seulement 36 personnes sont entrées au Québec en provenance d'Europe¹⁴⁹ des suites de cet investissement. Puis, on rapporte cinq ans plus tard qu'en 1878, 663 personnes sont entrées au Québec par la voie du Saint-Laurent. En fin de compte, ces résultats, bien qu'irréguliers, ont en commun d'être peu élevés. Par ailleurs, c'est davantage ce constat de déception que ses paramètres plus précis qui préoccupe certains élus. Pourquoi obtient-on si peu de succès en matière d'immigration ? Il semble selon Pierre Garneau que les incitatifs à l'immigration ne soient dans l'ensemble pas assez généreux :

Le gouvernement fédéral paie un tiers des frais que coûte le transport transatlantique des émigrants venant d'Europe à la condition cependant que lesdits émigrants se fixent dans la

¹⁴⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 8 novembre 1875 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 3^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 10-11.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94951 (1977)

¹⁴⁸ Jean Hamelin et Yves Roby, *op. cit.*, p. 65.

¹⁴⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 9 décembre 1875 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Pierre Garneau], 3^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 162.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94951 (1977)

province de Québec. Quant au gouvernement provincial, il ne fait que solder les frais de voyage¹⁵⁰.

Considérant que le désir d'expansion, que nous avons analysé au chapitre précédent, s'illustre entre 1867 et 1896 chez les élus, cette politique – ne solder que les frais de voyage – ne peut témoigner que d'un triste état des finances publiques au Québec. La province n'a tout simplement pas les moyens de ses ambitions, de promouvoir l'immigration et encore moins de l'accueillir selon certains. Par conséquent, certains députés remarquent que le peu d'argent investi ne rapporte que de très risibles résultats et alimentent ce sentiment de frustration à l'intérieur de la députation. On reproche ainsi au gouvernement de consacrer ce qui lui reste à des fins inutiles.

Ce problème dans les finances soulevé par Christopher Dunkin est relatif au caractère soi-disant prématuré de la province de Québec : « La vérité est que nous ne sommes pas prêts à faire rien d'important sous ce rapport [4000\$]. Rien de considérable et de dispendieux ne peut être entrepris dans cette voie¹⁵¹ ». Tandis que des membres de l'Assemblée législative font valoir que le Québec n'est qu'un lieu de passage pour l'immigration, ces élus, quant à eux, se rapportent tout simplement à l'équilibre financier du budget provincial, très cher aux toutes premières générations de députés de l'Assemblée législative. Moins nombreux que les élus disposés à engager de grandes sommes en matière d'immigration – ceux-là mêmes dont nous avons étudié le point de vue au chapitre précédent – des députés plus défavorables à une immigration, en vertu du triste état des finances de la province, évoquent aussi souvent l'enjeu des conditions d'accueil des étrangers. Pour offrir la dignité, encore faut-il avoir les moyens financiers de le faire. C'est la réflexion que soumet Henri-Gustave Joly de Lotbinière, premier ministre du Québec, en juillet 1879 :

[...] je crois qu'il [le gouvernement] ferait bien de se dispenser de toutes dépenses se rattachant au logement et à la nourriture des émigrants à leur arrivée ici. Dans un pays comme le nôtre, où des milliers de personnes meurent de faim faute d'ouvrage, est-il sage d'amener ici des hommes qui n'ont même pas les moyens d'acheter un pain en arrivant, et

¹⁵⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 12 décembre 1876 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 3^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 133.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94954 (1977)

¹⁵¹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 14 février 1868 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p. 157.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

qui doivent être nourris ainsi que leurs femmes et leurs familles pendant des jours aux dépens de la province¹⁵² ?

Aborder l'enjeu de l'immigration sous l'angle financier est une entreprise périlleuse durant la période qui nous préoccupe. Au début des années 1880, alors qu'il est simple député, Honoré Mercier en fait d'ailleurs la dure expérience. Deux jours après avoir mentionné à l'Assemblée législative qu'il n'était « pas l'adversaire de l'immigration¹⁵³ », mais que « depuis treize ans, nous avons dépensé beaucoup d'argent pour l'immigration, et cela sans aucun résultat pratique¹⁵⁴ », il est bien obligé de revenir sur ses propos après avoir été éclaboussé par la presse. À propos de l'article en question, Mercier affirme :

Il me fait dire que je suis 'opposé à l'émigration des étrangers dans cette province' que je suis 'guidé par des préjugés de race qui ne me font pas honneur, et que par mes paroles j'ai flatté un préjugé qui tient de l'ignorance sinon de l'insolence, qu'au fond je crois évidemment que plus il viendra d'étrangers à Québec pour s'établir sur nos terres incultes et développer les vastes ressources de ce pays, comme elles devraient l'être, moins ce serait avantageux pour la province¹⁵⁵.

Mercier est en furie et tient à être sans équivoque : il n'a jamais dit ni pensé telle chose. Ses collègues, eux aussi rabroués par l'article, affirment qu'ils ont été mal cités. Mercier rappelle comme preuve de son ouverture qu'il a :

formellement déclaré dans cette circonstance que les Anglais, les Écossais et les Irlandais [...] n'étaient pas et ne pouvaient être des étrangers pour nous [...] J'ai ajouté que nous devons les recevoir comme des frères et les encourager par des octrois gratuits de terres, [que] tout honnête homme, à quelque race et à quelque religion qu'il appartient, devait recevoir de nous un accueil cordial et sympathique¹⁵⁶.

Mercier sait aussi profiter de la tribune qui lui est offerte, car il rappelle qu'il faut distinguer la fermeture à « l'autre » d'une posture lucide – la sienne – par rapport à l'immigration et à la dure réalité des finances publiques. Mercier conclut alors son intervention en rappelant que s'il est totalement vrai qu'il est en quelque sorte défavorable à l'immigration, cela est seulement redevable à sa sensibilité pour des

¹⁵² « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 juillet 1879 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 193. <https://bit.ly/3TSsjzj> (1879)

¹⁵³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 7 juillet 1880 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 582. <https://bit.ly/3ESS6Ds> (1880)

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 9 juillet 1880 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 599-600. <https://bit.ly/3ESS6Ds> (1880)

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 600.

finances en ordre. Pour le moment, tout indique qu'elles sont dans « un triste état¹⁵⁷ » et que les efforts ne mènent pas à un « résultat pratique¹⁵⁸ ».

3.3 L'enjeu de l'incompatibilité

Notre étude des interventions défavorables des élus de l'Assemblée législative à l'égard de l'immigration entre 1867 et 1896 est catégorique : elles sont en bonne partie articulées autour de l'enjeu du mauvais état des finances publiques de la province. Cet argument se mute d'ailleurs parfois à un autre qui appartient tout autant au registre des interventions défavorables à l'égard de l'immigration. En mars 1883, le député libéral de Montréal-Ouest James McShane, affirme que l'argent est mal investi entre autres parce que le Québec accueille des immigrants qui sont incompatibles avec la population déjà établie, son territoire et ses besoins. Le député d'origine britannique se demande alors s'il est réaliste de prétendre que tous les hommes peuvent vivre ensemble.

3.3.1 Les mœurs

En 1867, Félix-Gabriel Marchand affirme à l'Assemblée législative que l'immigration est très utile à l'avancement du Québec. Il rappelle que de vastes terres demeurent à la disposition des défricheurs et des cultivateurs. En revanche, cela ne l'empêche pas de tenir des propos très sévères à l'égard d'une portion des candidats ayant été accueillis par le passé. À vrai dire, il « espère que le gouvernement actuel évitera les fautes de ses prédécesseurs » et qu'il cessera « d'importer à grands frais [...] des populations à demi civilisées, n'ayant rien de commun avec les différentes nationalités qui se partagent notre sol¹⁵⁹. » Notons ici que Marchand ne fait pas référence aux populations française et britannique, qui composent, rappelons-le, l'imposante majorité des immigrants que le Québec accueille entre 1867 et 1896. À qui s'adresse donc ce réquisitoire ? Une partie de la réponse est offerte quelques années plus tard, toujours dans le cadre des débats de l'Assemblée législative. En effet, une fâcheuse expérience d'implantation

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 7 juillet 1880 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 582. <https://bit.ly/3ESS6Ds> (1880)

¹⁵⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 30 décembre 1867 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p. 22.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921 (1974)

dans la région de Gaspé pousse alors d'autres députés, dont Pierre Fortin, à exprimer leurs réticences face aux prétentions universalistes de certains de leurs collègues :

C'est un fait bien connu qu'il y a quelques années, une colonie de Norvégiens est venue s'établir dans le comté de Gaspé. Le gouvernement leur a donné des secours ; ils ont acquis des terres ; on a ouvert un chemin pour eux, on a établi un agent pour veiller à leurs besoins [...] étant étrangers aux mœurs et aux usages du pays, et n'étant ni bons cultivateurs, ni bons pêcheurs, ils n'ont pu réussir¹⁶⁰.

Si Fortin soutient qu'une certaine classe d'immigrants n'appartient pas aux catégories des « bons cultivateurs¹⁶¹ » et des « bons pêcheurs¹⁶² », Nazaire Bernatchez pousse la note un peu plus loin et va jusqu'à remettre en question – toujours en lien avec les mœurs – l'ardeur au travail des étrangers et leur capacité à surmonter les difficultés :

J'ai vu une famille de braves colons à l'endroit appelé le Buton, n'avoir pas un morceau de pain pour apaiser sa faim et cela après une forte journée de labeur. Cherchez-moi un immigrant qui aurait courageusement et sans murmurer enduré une telle privation¹⁶³.

Que ce soit en soulevant l'enjeu de l'ardeur au travail ou celle de la capacité d'intégration de certains immigrants à l'environnement québécois, on touche à l'enjeu de l'incompatibilité et on questionne ici du même coup, et de façon plutôt frontale, la pertinence du *tous parmi tous*. En d'autres mots, on conteste la logique du *plus il y en a, mieux ce sera*. Ces élus avancent en effet que quantité n'équivaut pas qualité, que les hommes ne peuvent pas tous cohabiter les uns avec les autres, que les mœurs, les usages et pratiques diffèrent et que la situation québécoise ne s'améliore pas lorsque l'on tient à accueillir le plus grand nombre possible de candidats. Au contraire, en considérant que certains d'entre eux sont incompatibles au plan des mœurs, on ralentit le développement de la province.

¹⁶⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 26 février 1869 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p.91.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94925 (1974)

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 15 mars 1883 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 1092. <https://bit.ly/3Vjy7TN> (1883)

3.3.2 La sécurité : délinquance et politique

Durant la même période, certains acteurs de l'Assemblée législative jettent un regard tout aussi sévère à l'endroit de l'étranger, mais en se rapportant plutôt au facteur de sécurité, lequel appartient lui aussi à l'enjeu de l'incompatibilité. Le député Joseph-Israël Tarte, dont le comté longe l'océan Atlantique, affirme en 1878 qu'il « y a dans Bonaventure un port de mer fréquenté par les navires de tous les pays » et que « les pêcheries y amènent un contingent nombreux d'étrangers ». Il ajoute que « sans la présence et l'autorité du magistrat, il n'y a pas de doute que la paix publique et le bon ordre seraient fréquemment troublés¹⁶⁴. » Le député conservateur est manifestement persuadé du lien entre immigration et délinquance. Cette conviction le pousse même à évoquer un deuxième enjeu de sécurité. À peine quelques jours plus tard, il va alors jusqu'à affirmer que l'immigration ne fait qu'augmenter la « population de personnes professant des principes dangereux pour notre société¹⁶⁵ ». L'allégation est grave et doit être vérifiée. Ce point de vue alarmiste repose-t-il après tout sur une réalité ou sur un fantasme ? Honoré Mercier, que notre étude dévoile comme très bavard sur l'enjeu de l'immigration, fournit une réponse claire à cette question cinq ans plus tard. Menaçant la sécurité, les « principes dangereux¹⁶⁶ » et les troubles au « bon ordre¹⁶⁷ » évoqués par le député Tarte en 1878 découlent en réalité de la peur d'une idéologie politique bien en vogue au XIXe siècle en Europe : « nous n'avons pas besoin de socialistes, qui viennent implanter dans notre paisible population ces principes subversifs de toute société¹⁶⁸ ». Antisocialiste notoire, Mercier va même jusqu'à identifier précisément d'où provient cette menace. Pour le député libéral de Saint-Hyacinthe, les « doctrines anti-sociales¹⁶⁹ » proviennent ainsi surtout des grandes villes de France ou des grands centres. C'est pourquoi, ose espérer Mercier, « le moins [...] on en aura le mieux que ce sera¹⁷⁰ ». Rappelons que selon Denise Helly, « les libéraux » sont les moins inquiets par l'immigration et qu'ils « s'intéressent plus aux bienfaits économiques que génère l'entrée de milliers de nouveaux venus à Montréal » tandis que les « élites nationalistes craignent

¹⁶⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 juin 1878 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 65. <https://bit.ly/3TUKBEL> (1878)

¹⁶⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 5 juillet 1878 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 94. <https://bit.ly/3TUKBEL> (1878)

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 juin 1878 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 65. <https://bit.ly/3TUKBEL> (1878)

¹⁶⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 14 mars 1883 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 1043. <https://bit.ly/3Vjy7TN> (1883)

¹⁶⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 23 mai 1884 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 1337. <https://bit.ly/3i45hZe> (1884)

¹⁷⁰ *Ibid.*

au contraire cet afflux d'étrangers menaçant à leurs yeux la teneur et la soi-disant homogénéité¹⁷¹ ». À la lumière de notre entreprise de recherche, force est de constater que l'état des lieux est loin d'être aussi binaire. Honoré Mercier, par exemple, est un libéral tout en étant un nationaliste parfois inquiet des impacts de l'immigration sur l'homogénéité d'esprit. En ce qui concerne cette homogénéité, elle ne semble pas pour autant relever « du fait canadien-français¹⁷² » comme le suggère Helly. Dans les faits, pour Mercier ainsi que pour certains de ses collègues, l'immigration est une menace à la sécurité politique de la province, laquelle doit absolument résister au socialisme. Dans le domaine de la sécurité, notre étude permet de constater que c'est d'ailleurs surtout la peur de voir cette idéologie s'implanter au Québec qui préoccupe Mercier et ses collègues entre 1867 et 1896, à tout le moins davantage que la peur de la délinquance. Si Martin Pâquet évoque quant à lui l'aliénation mentale, la maladie et l'alcoolisme, en se référant aux sources du conseil provincial d'hygiène¹⁷³ et que Denise Helly évoque le danger de voir le « fait canadien-français » être bousculé, nous ne pouvons, à partir des sources à notre disposition, corroborer de tels propos.

3.4 La question des routes

Dès 1868, des élus de l'Assemblée législative adoptent une posture défavorable à l'immigration en se rapportant à une réalité que l'on peut qualifier de concrète parce que vécue : celle de l'état jugé lamentable et déficitaire des infrastructures routières. Ici, l'ouverture des terres incultes et l'établissement de colons sont freinés par l'absence de moyens de communication. Il s'agit d'une situation qui tient à la fois d'un manque d'argent et de population prête à y travailler ; deux éléments intimement liés. Des deux côtés de l'Assemblée, les mots de Christopher Dunkin trouvent un écho. Il rappelle alors que ce « serait folie d'attirer l'immigration avant que nous ne soyons prêts à la recevoir¹⁷⁴. » Il entend ici qu'il faut d'abord songer à rendre « notre pays attrayant en y établissant des chemins de colonisation, en construisant des ponts et en pourvoyant à toutes les améliorations essentielles à la colonisation. » Les contemporains pourraient être découragés – ou au contraire

¹⁷¹ D. Helly, *op. cit.*, p. 73.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ M. Pâquet, *op. cit.*, p. 153.

¹⁷⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 17 février 1868 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, p. 177.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94921
(1974)

soulagés – d’apprendre que l’état des routes fait jaser depuis les tout débuts de la province de Québec. Quand elles ne sont pas en bon état, elles sont encore à construire.

Nous avons plus tôt étudié des interventions ouvertement sévères et certainement moins empathiques à l’égard de « l’autre ». Il serait toutefois malhonnête d’attribuer les mêmes dispositions d’esprit à l’ensemble des élus défavorables à l’immigration. D’ailleurs, en général, les élus qui émettent des réserves à l’égard de l’immigration se préoccupent des conditions d’arrivée des étrangers. Le débat entourant la question des routes nous en donne une démonstration supplémentaire. Clarence Hamilton, élu libéral de Bonaventure, a beau à l’époque reconnaître qu’il y a une possibilité d’accueillir « 500 familles, chacune devant apporter un capital de 250\$, si elles ont la promesse de 100 acres de terre¹⁷⁵ », il ne préfère pas se positionner en faveur de l’accueil des étrangers, et ce pour leur bien, puisque « les chemins ne sont pas dans un état propice¹⁷⁶ » pour le moment.

Évidemment, au lieu d’adopter la posture que nous décrivons, le gouvernement pourrait laisser savoir aux agents d’immigration que la fin justifie les moyens, que leur mandat est de diriger le flux le plus important d’étrangers vers la province et que pour ce faire, ils doivent donc adopter une philosophie utilitariste. Notre étude, en revanche, révèle que cette philosophie n’est pas celle de la grande majorité des députés québécois entre 1867 et 1896. Nous constatons plutôt, à l’étape où nous en sommes, que cette posture – qui consiste à se préoccuper du bien-être des immigrants que l’on soit favorable ou défavorable à leur accueil – la surclasse même si elle n’a pas préoccupé les historiens s’étant penchés avant nous sur le discours de l’État québécois à l’égard de l’immigration. Pour de nombreux députés, rien ne sert de mentir de toute façon, car si l’État du Québec renonce à diffuser la vérité en Europe via ses agents d’immigration, les nouveaux arrivants, eux, vont renoncer à partager une vision favorable du Québec à leur entourage sur le vieux continent. Soucieux d’accomplir les étapes dans l’ordre, certains députés de l’Assemblée législative préfèrent donc s’en tenir à l’entretien de bons chemins qui constituent en quelque sorte l’autoroute vers le succès. La question de l’immigration ne peut se poser sérieusement, selon eux, qu’après ce nécessaire accomplissement.

¹⁷⁵ « Débats de l’Assemblée législative, séance du 1^{er} mars 1869 », Journal des Débats de l’Assemblée Nationale, 1^{ère} législature, 2^{ème} session, p.101.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=94925 (1974)

¹⁷⁶ *Ibid.*

3.5 L'immigration n'est pas la voie de l'avenir

C'est la politique qui décide du sort des jours qui se préparent. Entre 1867 et 1896, les élus de l'Assemblée législative incarnent les tenants de cette formule. Étudier leur rapport aux enjeux politiques, c'est constater qu'ils sont tournés vers demain, que leur préoccupation, bien au-delà de la comptabilité des intérêts du quotidien, consiste à dessiner l'avenir. Plus tôt, nous avons rapporté les interventions favorables à l'immigration, sous l'angle de l'expansion, ainsi que sous celui soutenant que l'immigration peut améliorer le sort du Québec au plan agricole, industriel et moral. Pendant la période qui nous intéresse, d'autres députés sont beaucoup plus sceptiques quant aux retombées promises de l'immigration. Parmi eux, certains se présentent comme défavorables à la venue d'étrangers sous prétexte que le rapatriement des Canadiens français exilés aux États-Unis peut suffire à combler les besoins de la province. D'autres rappellent plutôt que quelques communautés à l'intérieur de la province parviennent déjà à se développer, et ce, sans immigration.

3.5.1 Le rapatriement seulement

Dans le chapitre précédent, il est notamment question des élus favorables à l'immigration, mais convaincus qu'il faut d'abord retenir l'émigration canadienne-française et rapatrier les exilés. Entre 1867 et 1896, un argument légèrement semblable se déploie, celui-ci servant toutefois le point de vue défavorable à l'immigration. En effet, on présente alors le rapatriement non pas comme la priorité – au-devant de l'immigration – mais bien comme la seule avenue envisageable. Cet argument commence à se faire entendre à partir de la fin des années 1870, marquée par un creux dans l'effervescence en faveur de l'immigration, comme nous l'avons mentionné précédemment. Depuis les débuts de la Confédération, l'épreuve du temps a fait son œuvre si bien que certains élus ne croient plus à l'arrivée promise et abondante de populations étrangères. Après tout, ils tiennent une comptabilité approximative des entrées et des départs depuis 1867 et constatent l'ampleur intimidante des sommes engagées face à des résultats jugés insuffisants. Dix ans sont passés depuis la naissance de la province de Québec et ils se disent maintenant rattrapés par la dure réalité. C'est pourquoi certains élus, comme Michel Mathieu, préfèrent encourager d'autres projets : « Je suis d'avis qu'il faut donner de l'ouvrage à notre population, qu'il faut encourager nos manufactures afin que notre jeunesse vigoureuse puisse

trouver ici de l'emploi et ne pas être obligée de laisser le pays¹⁷⁷ ». La création d'emplois, l'offre d'« un prix raisonnable aux ouvriers qu'il [le gouvernement] emploie ¹⁷⁸» ainsi que le soutien des manufactures sont autant d'avenues privilégiées découlant en quelque sorte d'un « retour à soi ». En effet, pour ces députés, il faut interrompre le financement de l'immigration et concentrer tous les efforts dans le rapatriement et dans la rétention des Canadiens français. De toute façon, constate ce groupe de députés, il y a longtemps que l'immigration est en quelque sorte concurrentielle. En effet, la plupart des immigrants « établis » dans la province sont des gens de métier, remarque Charles-Antoine-Ernest Gagnon, « tout comme ceux auxquels nous ne pouvons donner assez d'ouvrage pour les empêcher de nous laisser¹⁷⁹ ». En d'autres mots, ces députés dénoncent la stratégie de la province consistant à favoriser l'accueil d'une immigration principalement ouvrière à une époque même où les ouvriers canadiens-français fuient la province tellement les possibilités d'emploi sont rares ici. À deux ans d'écart, pour faire valoir leur point, des élus vont employer en chambre la même image, celle du « père de famille ». En 1879, Onésime Gauthier, député conservateur de Charlevoix, affirme que l'état de la situation lui fait « l'effet d'un père de famille qui n'a pas le cœur de faire vivre ses enfants et qui remplit sa maison d'étrangers¹⁸⁰. » Deux ans plus tard, son collègue ajoute lui aussi que cette conduite du gouvernement en faveur de l'immigration lui fait « l'effet d'un père qui n'est pas capable d'aider à établir ses enfants et qui cherche à aider les enfants de ses voisins¹⁸¹ ». Ce dernier précise d'ailleurs sa pensée : il ne comprend pas comment se fait-il qu'on tolère que certains Canadiens français vivent dans la misère, ici au Québec comme aux États-Unis, et que l'on continue d'injecter pendant ce temps des sommes consacrées à encourager l'immigration. C'est aussi le point de vue d'un autre député conservateur, Ferdinand-Conon David, à la fin des années 1880 :

Il n'y a pas un groupe national qui, comme nous, a exposé son avenir dans l'intérêt commun. [...] Pendant combien de temps allons-nous dépenser notre argent pour établir les étrangers qui nous viennent ici, quand nous négligeons l'intérêt de nos propres nationaux¹⁸² ?

¹⁷⁷ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 5 juillet 1878 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 94. <https://bit.ly/3TUkBEL> (1878)

¹⁷⁸ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 juin 1881 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de James McShane], 4^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 761. <https://bit.ly/3TUogmg> (1881)

¹⁷⁹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 22 mai 1882 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 1465. <https://bit.ly/3i6jp3S> (1882)

¹⁸⁰ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 20 août 1879 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 321. <https://bit.ly/3TSsjzj> (1879)

¹⁸¹ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 2 juin 1881 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention de Charles-Edouard Houde], 4^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 767. <https://bit.ly/3TUogmg> (1881)

¹⁸² « Débats de l'Assemblée législative, séance du 23 mai 1888 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 6^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 314-315. <https://bit.ly/3UYL1Xi> (1888)

Nous le répétons : ce point de vue présente à première vue des similitudes avec l'argument favorable à l'immigration plaçant le rapatriement au-devant de l'immigration. Mais dans les faits, ce point de vue, que nous venons de présenter, ne considère pas l'immigration, laquelle n'occupe plus la deuxième place dans l'ordre des priorités. On le constate, elle n'occupe plus de place du tout à vrai dire, ce qui en fait un argument strictement défavorable. Contrairement à l'argument favorable à l'immigration étudié au chapitre précédent, celui-ci se déploie à partir d'une période très précise, soit la fin des années 1870, à un moment dans l'histoire du Québec où certains élus se désenchantent des promesses de l'immigration abondante. On comprend alors pourquoi elle n'est plus du tout considérée comme une solution réaliste par certains élus.

3.5.2 L'immigration n'est pas toujours la bonne solution

En théorie, l'immigration permet la croissance démographique, d'occuper le territoire, d'élargir le bassin de travailleurs et de multiplier les revenus de l'État. Au chapitre précédent, nous avons donné la parole à des députés qui en sont persuadés entre 1867 et 1896. Pourtant, certains élus – très peu nombreux même chez les plus réfractaires à l'immigration – sont loin d'être convaincus par ce récit. Au début des années 1880, Louis-Joseph Riopel, député conservateur de la circonscription de Bonaventure en Gaspésie, détonne à l'Assemblée législative. Alors que le Québec sort d'une récession et qu'un grand nombre de députés se lèvent pour faire valoir l'importance de l'immigration, Riopel adopte une position contraire en rappelant que le district (Gaspé) est un de ceux où la colonisation a fait le plus de progrès depuis les dix dernières années, « où la population a le plus rapidement augmenté, d'après les recensements officiels, et cela s'est opéré sans immigration venant de pays étrangers¹⁸³. » Le député de Bonaventure n'est pas le seul au courant des années 1880 à vanter les mérites de sa région. Le représentant de la circonscription de Gaspé, à quelques kilomètres au nord, prend le relais en 1886, après avoir lui aussi remarqué la capacité inspirante des Gaspésiens à coloniser leur région sans le concours de la venue de populations étrangères :

Je crois que la population de la Gaspésie est de 40 000 âmes à peu près. Dans la dernière décennie, elle n'a pu s'accrocher avec une grande rapidité, car il ne s'y fait aucun mouvement d'immigration. L'excédent des naissances sur les mortalités contribue seul à l'augmentation de la population¹⁸⁴.

¹⁸³ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 25 mai 1882 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 5^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 1515. <https://bit.ly/3i6jp3S> (1882)

¹⁸⁴ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 21 avril 1886 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention d'Edmond James Flynn], 5^{ème} législature, 5^{ème} session, p. 530. <https://bit.ly/3Xzk3rh> (1886)

Pour ces deux députés, le cas de la Gaspésie n'est pas banal et doit inspirer des politiques à l'échelle de la province. Selon eux, par manque d'ambition, mais aussi parce qu'on privilégie la voie de la facilité, il y a trop longtemps que l'on n'ose plus imaginer ce que le Québec peut accomplir sans immigration. Et voilà que la Gaspésie, trop éloignée des centres urbains pour accueillir des populations étrangères, démontre pourtant qu'une région, lorsqu'elle est forcée d'agir, s'illustre par la force des choses. Malgré qu'ils soient coupés du monde, les habitants de la Gaspésie ne s'enfoncent manifestement pas dans le désespoir et tournent le dos au tragique promis en lui préférant des solutions. Convaincu par cette leçon de courage, Honoré Mercier, devenu chef d'État, abonde dans le même sens en 1890 :

Ce résultat est la suite des principes inculqués dans le cœur des familles canadiennes ; hommes et femmes ont appris de bonne heure que le mariage est une chose sacrée, et le véritable secret de la prospérité des peuples¹⁸⁵.

Ce « retour à soi », pensent ces élus, permet donc de renoncer à « la manie des étrangers¹⁸⁶ », cette même posture qui empêche les Canadiens français d'imaginer l'avenir sans « étrangers pour traducteurs¹⁸⁷ » et sans « étrangers pour ingénieurs¹⁸⁸ ».

3.6 Discours défavorable : immigration et appartenances socioprofessionnelles et linguistiques

L'étude des allocutions prononcées à l'Assemblée législative nous permet également de dresser un portrait plus précis de ces élus exprimant une certaine forme de fermeture à l'égard de l'immigration. D'abord, notons que notre recherche permet d'avancer que les libéraux sont beaucoup plus portés à être défavorables à l'immigration que les conservateurs. En effet, entre 1867 et 1896, 321 sièges sont occupés par les députés conservateurs tandis que 199 le sont par des députés d'allégeance libérale. Il se trouve que cette composition de l'Assemblée (62%-38%) est carrément renversée lorsque l'on étudie les réserves à l'égard de l'immigration relativement aux allégeances politiques – 63% des réserves sont formulées par les libéraux alors que 37% le sont par les conservateurs. Ce constat conteste donc vigoureusement l'idée développée par Fernand Harvey selon laquelle les libéraux sont les plus favorables à l'immigration, car ils « considéraient qu'il fallait tirer le meilleur parti possible [...] d'une

¹⁸⁵ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 17 janvier 1890 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, 6^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 77. <https://bit.ly/3OoWb5g> (1890)

¹⁸⁶ « Débats de l'Assemblée législative, séance du 5 juillet 1888 », Journal des Débats de l'Assemblée Nationale, [intervention d'Arthur Boyer], 6^{ème} législature, 2^{ème} session, p. 1417. <https://bit.ly/3UYL1Xi> (1888)

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

situation qu'on ne pouvait modifier¹⁸⁹ ». Ce constat conteste également la conclusion de Denise Helly qui prétend que par rapport aux élites nationalistes, les libéraux « s'intéressent plus aux bienfaits économiques que génère l'entrée de milliers de nouveaux venus à Montréal ¹⁹⁰ ». En ce qui concerne le profil des députés en fonction de leur origine (britannique ou française), nous observons une tendance tout à fait normale. En effet, entre 1867 et 1900, alors que la proportion de députés de langue maternelle française oscille entre 70 et 80%, tout près de 80% (78%) des députés derrière les réserves à l'égard de l'immigration sont d'origine française. Il est donc impossible d'avancer que les députés d'origine française, par exemple, sont plus ou moins portés à se prononcer en défaveur de l'immigration.

Nous nous sommes aussi donné la mission d'étudier les interventions en fonction des allégeances professionnelles des locuteurs et cela nous a permis de remarquer une importante disproportion dans un secteur d'activité en particulier. Rappelons que selon les calculs de Gaston Deschênes, entre 17,5% et 20% des députés de l'Assemblée législative sont des agriculteurs de métier entre 1867 et 1904. Quel n'a pas été notre étonnement de constater qu'aucun député issu du milieu agricole ne prend position en défaveur de l'immigration, des débuts de la Confédération à l'année 1896.

Un dernier élément qui frappe à l'étude des réserves à l'égard de l'immigration est le bilan des interventions en fonction des circonscriptions des députés. Au chapitre deux, nous avons observé qu'à peu près 76% des interventions favorables étaient formulés par des élus d'une circonscription située en région. L'étude des réserves à l'égard de l'immigration nous fait réaliser que dans près de 90% des cas (88%), elles sont formulées par des élus œuvrant à l'extérieur des villes. En d'autres mots, bien que le point de vue favorable soit plus présent que celui émettant des réserves à l'égard de l'immigration, les députés des régions du Québec sont encore plus portés à être défavorables à l'égard de l'immigration qu'ils ne le sont à être favorables entre 1867 et 1896.

Conclusion

Une étude approfondie de l'ensemble des interventions défavorables à l'égard de l'immigration entre 1867 et 1896 nous permet de présenter un portrait nuancé du discours des élus québécois, lequel se déploie sous une diversité d'arguments.

¹⁸⁹ F. Harvey, Québec (Province), et Conseil de la langue française, *op. cit.*, p. 11.

¹⁹⁰ D. Helly, *op. cit.*, p. 73.

Les 54 interventions défavorables à l'immigration, qui se déploient à l'Assemblée législative durant ces trente ans, servent tout particulièrement cinq arguments. En premier lieu, des élus expriment leur malaise, car ils estiment que le Québec n'est qu'un lieu de passage pour les nouveaux arrivants. On entend également, durant cette période, que les finances publiques sont dans un triste état et que l'immigration est incompatible avec la société québécoise. De plus, des élus défavorables à l'immigration plaident que l'état des routes ne permet pas l'accueil de populations étrangères tandis que d'autres avancent que l'immigration n'est pas la voie de l'avenir.

De notre étude du discours défavorable ressortent au final quelques constats. D'abord, parmi l'ensemble des arguments, c'est l'idée selon laquelle les finances reposent dans un triste état qui alimente le plus le discours opposé la venue d'étrangers dans la province. Un autre argument très influent à l'intérieur du discours défavorable est celui qui consiste à faire valoir que les étrangers n'utilisent le Québec que comme un lieu de passage, une zone de transit avant la destination ultime : les États-Unis ou encore les autres provinces du Canada. Si ces deux arguments ressortent du lot, d'autres, bien que présents, sont moins influents dans l'ensemble. On pense notamment à celui selon lequel les immigrants ne sont pas compatibles avec les Canadiens français ou celui stipulant que l'état des routes ne permet pas l'immigration.

Dans ce chapitre, nous avons également tenu à analyser le discours défavorable à l'immigration en vertu du profil des députés à l'origine des 54 interventions retenues. C'est ainsi que nous pouvons conclure que les libéraux sont beaucoup plus portés que les conservateurs à s'exprimer en défaveur à la venue d'étrangers. Si nous constatons que l'origine des députés (britannique ou française) n'a aucune incidence dans le déploiement du discours défavorable, nous avons pu en revanche remarquer que la très grande majorité des élus opposés à la venue d'étrangers représentent une circonscription du milieu rural et qu'ils sont d'allégeance libérale. De plus, nous sommes tenus de constater qu'un silence des élus agriculteurs se fait sentir à nouveau en matière de discours défavorable. Rappelons que nous avons pointé du doigt ce silence dès le chapitre précédent.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre aventure a débuté dans une certaine confusion.

Rappelons qu'avant de nous lancer, l'historiographie suggérait que l'immigration n'intéresse pas la députation québécoise – celle de l'Assemblée législative – dans le dernier tiers du XIXe siècle. À vrai dire, les tout premiers députés québécois, dont l'historiographie notait un intérêt quelconque pour l'enjeu de l'immigration, semblaient être Henri Bourassa et Armand Lavergne, tous deux représentants de la province, mais à la Chambre des communes à Ottawa durant la période étudiée. À la suite d'un examen ambitieux et appliqué des retranscriptions des débats parlementaires réunis à l'intérieur du *Journal des débats*, nous sommes bien obligés de reconnaître que l'enjeu de l'immigration est loin, en effet, d'accaparer l'attention des députés de l'Assemblée législative au XIXe siècle. En revanche, si Howard Palmer affirme que c'est seulement à partir de 1900 que l'immigration « devient une question politique au Québec », notre initiative nous a tout de même permis de répertorier 143 interventions – favorables ou défavorables – en lien avec la venue d'étrangers dans la province dans le dernier tiers du XIXe siècle. Cela signifie donc que, comme l'avait avancé de façon très discrète Marcel Hamelin en consacrant quelques pages au sujet dans *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, le silence des députés de l'Assemblée législative à l'égard de l'immigration n'est pas total avant 1900. Comme nous avons pu le constater, l'enjeu de l'immigration intéresse particulièrement certains élus siégeant à Québec, dont Honoré Mercier, Joseph-Adolphe Chapleau, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Félix-Gabriel Marchand. Notons que ces quatre députés ont en commun d'avoir été promus au rang de premier ministre au cours de leur carrière. Dans le cadre de notre démonstration, nous avons également pu démontrer que la volonté de prospérité, mais aussi celle de rapatrier les Canadiens français établis aux États-Unis ainsi que celle d'« améliorer » le sort du Québec constituent les motivations les plus récurrentes du discours d'ouverture face à l'immigration. À elles seules, les trois alimentent près de 60% des allocutions des députés de l'Assemblée législative favorables à la venue d'étrangers au pays. En ce qui concerne le discours défavorable à l'immigration, ce sont principalement deux arguments qui l'alimentent durant cette période : le premier stipule que les finances publiques ne permettent pas la promotion de l'immigration et le second qu'elle n'est pas la voie de l'avenir. À eux deux seulement, ces principes alimentent près de 80% des réserves des députés de l'Assemblée législative à la venue d'étrangers au pays. Ajoutons que les spectres de la croissance des États-Unis et de celle des provinces de l'ouest du pays circulent abondamment dans les débats entourant l'immigration entre 1867 et 1896.

Autant les élus favorables que les députés défavorables à l'immigration s'en remettent à la présence des voisins du Québec quand ils réfléchissent à l'enjeu migratoire. Tandis que des membres de l'Assemblée législative affirment qu'il faut attirer des immigrants afin de rivaliser avec les États-Unis et les autres provinces du pays, d'autres préfèrent renoncer aux efforts puisqu'ils observent que les immigrants n'utilisent le Québec que pour transiter vers ces territoires encore plus alléchants après avoir fait escale dans la province.

Notre recherche nous a menés à contester une seconde idée suggérée par l'historiographie. Avant de plonger tête première dans le *Journal des débats*, l'état des connaissances laissait savoir que le racisme et la xénophobie occupaient une place de choix dans le rapport entre l'immigration et le Québec au tournant du XXe siècle. Rappelons que Linteau, Durocher et Robert avançaient que « des signes¹⁹¹ » de tels sentiments s'exprimaient autant chez les Canadiens français que chez les Canadiens d'origine britannique durant cette période. Fernand Dumont avançait, quant à lui, que l'arrivée des Juifs n'avait pas « pu manquer d'étonner et de provoquer la crainte¹⁹². » En étudiant l'immigration juive justement, Pierre Anctil concluait pour sa part que les élites politiques canadiennes-françaises plus nationalistes émergeant au tournant du siècle « n'acceptent pas non plus les politiques migratoires du Canada et résistent à l'idée que l'État fédéral ouvre le territoire du Canada à des populations venues d'autres horizons culturels¹⁹³. » En nous préparant à étudier le discours des députés de l'Assemblée législative à l'égard de l'immigration dans les dernières années du XIXe siècle, nous constatons que ces opinions étaient loin d'être marginales puisqu'elles se greffaient à celles d'un Reg Whittaker, plaidant que les députés québécois posaient un regard xénophobe sur l'étranger¹⁹⁴, un regard découlant même d'une « suspicion habituelle » des Canadiens français à l'égard de l'immigration. Nous entendions à peu près le même son de cloche chez Denise Helly qui stipulait que les élites canadiennes-françaises, à partir des années 1880, s'étaient construit « une vision soupçonneuse, sinon hostile, des immigrants arrivant à Montréal¹⁹⁵. » Pourtant, notre étude des débats parlementaires nous a permis de dresser le portrait d'une posture en général très différente de l'attitude « défensive » décrite également par Fernand Harvey¹⁹⁶. Au risque de nous répéter, nous avons répertorié davantage d'interventions favorables à

¹⁹¹ Paul-André LINTEAU (éd.), *op. cit.*, p. 43.

¹⁹² Fernand DUMONT (éd.), *Idéologies au Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll.« Histoire et sociologie de la culture »#160;, n° 1, 5, 1972, p. 3.

¹⁹³ P. Anctil, *op. cit.*, p. 194.

¹⁹⁴ Reginald Whitaker, *Canadian immigration policy since confederation*, Ottawa, Canadian Historical Assoc, coll.« Canada's ethnic groups »#160;, n° 15, 1991, p. 6.

¹⁹⁵ D. Helly, *op. cit.*, p. 72.

¹⁹⁶ F. Harvey, Québec (Province), et Conseil de la langue française, *op. cit.*, p. 15.

l'immigration que de réserves (89 contre 54). De plus, en suivant les pas de Martin Pâquet, nous avons pu démontrer que les députés de l'Assemblée législative ne se contentaient pas, durant cette période, de vouloir « maintenir cet équilibre et l'harmonie intenses, à l'instar du médecin garant de la santé des individus¹⁹⁷. » Après vérification, le discours des députés québécois à l'égard de l'immigration, entre 1867 et 1896, est loin de témoigner d'un repliement sur soi. Les élus sont davantage portés à espérer l'expansion du Québec qu'à militer pour sa fermeture à « l'autre ». C'est que ces derniers espèrent le peuplement de la province et l'occupation du territoire, l'expansion en d'autres mots. Ils se soucient donc très peu de la cohésion et de l'idéal d'une société homogène. Sur la question spécifique du racisme et de la xénophobie, nous avons pu constater qu'elle occupe un espace beaucoup moins important que l'historiographie le suggérait. Comme l'avance Martin Pâquet, l'État du Québec ne discrimine pas les immigrants selon la race même si les députés ne sont évidemment pas étrangers aux préjugés qui circulent abondamment à l'époque¹⁹⁸. Nous ne contestons pas l'idée que des élus québécois puissent être susceptibles d'exprimer des préjugés, mais notre étude a placé sur notre chemin très peu de commentaires racistes et xénophobes tenus dans le cadre des débats. Au contraire, les élus exprimant de tels sentiments sont à la fois marginaux et isolés, à tel point qu'ils ne mobilisent aucune tendance dans le discours à l'égard de l'immigration durant la période à l'étude.

Notre aventure avait pour objectif, il est vrai, de revisiter certaines conventions suggérées avec autorité par l'historiographie. Mais elle avait surtout pour mission de proposer une nouvelle approche en soi, une toute nouvelle vision du sujet encore à la disposition des chercheurs, cela avec un matériau historique encore inexploité. C'est pourquoi nous avons préféré, contrairement à nos prédécesseurs, étudier le point de vue des élus de l'Assemblée législative et non celui des députés de la Chambre des communes, celui des agents d'immigration ou encore celui des membres du conseil provincial d'hygiène. De plus, nous nous sommes intéressés au discours, à proprement parler, que nous avons défini comme la somme de tous les « développement[s] oratoire[s] » faite devant une « réunion de personnes¹⁹⁹ » - soit à l'Assemblée législative dans le cadre des débats. Notre approche prosographique – donc titulaire d'un intérêt marqué pour le profil des individus – nous a également permis de nous démarquer des travaux entrepris par le passé, cela nous permettant notamment de dépasser l'analyse usuelle fondée uniquement sur les appartenances politiques. Tandis qu'il était naguère commun d'associer le point de vue sur l'immigration à une famille politique ou à un élu, nous avons poussé le travail de personification

¹⁹⁷ M. Pâquet, *op. cit.*, p. 126.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 160.

¹⁹⁹ *Op. cit.*, p. 749.

encore plus loin en recourant à des éléments d'appartenance qui n'avaient pas suscité l'intérêt des chercheurs au cours des dernières années. En plus de considérer la famille politique (libérale ou conservatrice), nous avons composé avec l'origine ethnique (française ou britannique), le lieu de naissance (urbain ou rural), l'emplacement de la circonscription (urbain ou rural) ainsi que la formation professionnelle des élus. Cette méthode de classement nous a permis de constater que durant la période à l'étude, il n'existe pas de ligne de parti qui est sans équivoque en matière de discours sur l'immigration. Dans les deux formations politiques en présence à l'époque, nous retrouvons à la fois des élus favorables et des députés défavorables à l'accueil d'étrangers. Par contre, il a été possible de démontrer que les élus du Parti libéral du Québec sont beaucoup plus portés à s'exprimer de façon défavorable à l'immigration que les élus du Parti conservateur du Québec. De plus, toujours grâce à notre méthode de classement, il nous a été possible de constater que les élus établis dans des circonscriptions rurales étaient plus portés à être défavorables que favorables à l'immigration même si le discours dit favorable est beaucoup plus influent entre 1867 et 1896. Si, à la lumière de notre étude, les origines ethniques (française ou britannique) des élus n'ont pas d'incidence sur le traitement accordé à l'enjeu de l'immigration dans le discours, l'originalité de notre démarche nous a au moins permis de réaliser que les députés, dont la formation professionnelle est libérale, composent près de la totalité des intervenants à l'Assemblée législative en matière d'immigration. Les élus issus du milieu agricole (nous n'entendons pas ici la localisation de leur circonscription, mais bien leur formation professionnelle), qui composent tout de même entre 17,5 et 20% de la députation québécoise entre 1867 et 1904²⁰⁰, sont pratiquement muets sur la question de l'immigration. Comme nous l'avons mentionné précédemment, seul Joseph Girard, député conservateur de Saint-Urbain, s'exprime sur le sujet en 1895. Tandis que les avocats, les notaires ainsi que les médecins composent tout juste au-dessus de 40% de la députation québécoise selon une étude de Bourbeau et d'Émond²⁰¹, notre mémoire permet de statuer qu'ils représentent plus de 80% des députés exprimant une opinion sur le sujet durant la période qui nous a intéressés.

Le discours des élus québécois en chambre dans le dernier tiers du XIXe siècle à l'égard de l'immigration constituait un champ de recherche inexploité au début de notre aventure. Maintenant que nous reprenons notre souffle, nous constatons qu'il est promis à un avenir certain. En effet, nous pouvions difficilement l'anticiper, mais le rapport entre l'État québécois et l'immigration, par l'entremise des

²⁰⁰ Gaston Deschênes, « Mini-portrait des députés de l'Assemblée nationale », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 5, n°3 (automne 1982), 1982, p. 15.

²⁰¹ R. Bourbeau, V. Émond et V. Emond, *op. cit.*, p. 938.

politiques entourant les seuils d’immigration, a gagné du terrain dans l’actualité au courant des derniers mois de l’année 2022. La campagne électorale au Québec a même vu cet enjeu occuper un espace extrêmement important. Les différents partis politiques se sont alors engagés dans une surenchère – à la hausse et à la baisse – et la « capacité d’intégration » s’est révélée à la manière d’un dénominateur commun. Tandis que des formations politiques faisaient valoir que le Québec devait accueillir un nombre d’immigrants en fonction de la capacité à les intégrer à l’intérieur d’une société francophone en Amérique, d’autres partis rappelaient qu’aucune étude n’avait été produite afin de déterminer la hauteur de ce seuil précis en fonction du même impératif. Décidément, notre étude arrivait à point. Ce qu’on appelle aujourd’hui « capacité d’intégration » s’apparente hors de tout doute à la notion de « degré » développée par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau au début des années 1870. Vers la fin de son premier mandat, ce dernier se lève alors à l’Assemblée pour rappeler que « l’immigration ne se fait pas en une seule année », qu’il « vaut mieux qu’elle vienne par degré [...] qu’elle nous arrive par petits groupes, que nous traiterons bien²⁰². »

Si le temps passe, certains enjeux persistent.

En étudiant les débats parlementaires entourant l’immigration au XIXe siècle, nous avons pu remarquer que la question du « degré » d’accueil n’était pas la seule à résonner à l’ère contemporaine. La controverse entourant les propos du député Honoré Mercier, tenus à l’Assemblée législative en juillet 1880, présente quelques traits communs avec la controverse entourant les commentaires du premier ministre sortant François Legault à l’égard de l’immigration durant la campagne électorale de 2022. Après avoir associé l’accueil de plus de 50 000 nouveaux arrivants à une initiative suicidaire pour la survie du français au Québec, François Legault a dû composer avec des allégations de racisme. Nous avons présenté la situation en détail au chapitre trois : Mercier avait subi un sort semblable après avoir constaté que l’état des finances ne permettait pas que l’on consacre des sommes très importantes à la promotion de l’immigration. En dépit de la nuance dans ses propos, la presse avait pourtant rapporté que Mercier était « guidé par des préjugés de race²⁰³ » qui ne lui faisaient pas honneur. Comme nous avons pu le constater en nous intéressant à l’enjeu du discours des élus à l’égard de l’immigration entre

²⁰² « Débats de l’Assemblée législative, séance du 9 novembre 1871 », Journal des Débats de l’Assemblée Nationale, 2^{ème} législature, 1^{ère} session, p. 11.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=94935 (1976)

²⁰³ « Débats de l’Assemblée législative, séance du 9 juillet 1880 », Journal des Débats de l’Assemblée Nationale, 4^{ème} législature, 3^{ème} session, p. 599-600. <https://bit.ly/3ESS6Ds> (1880)

1867 et 1896, le racisme est toujours accompagné – avec raison – d’une dimension spectaculaire et saisissante. En revanche, cette dimension ne doit pas résister à l’engagement premier des chercheurs en histoire : celui de faire la part des choses. Contrairement à ce que certains de nos prédécesseurs ont suggéré et à ce que quelques commentateurs de l’actualité persistent à croire, exprimer des réserves à l’égard de l’immigration ne relève ni d’un total refus de « l’autre » ni automatiquement du racisme et de la xénophobie. Durant la période qui nous a intéressés, cette dernière posture ne relève d’ailleurs que de cas d’exception. Manifestement, ces amalgames ont toujours affligé la vie des idées et devront continuer d’être balayés par les historiens.

Il en va de notre devoir.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

1.1 Publications gouvernementales :

Journal des Débats de l'Assemblée nationale, 1^{ère} législature à 13^e législature, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, 1867 à 1914.
<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/6964-recherche---debats-de-l-assemblee-nationale-1867>

1.2 Autres publications :

STATISTIQUES CANADA, *La croissance démographique du Canada : de 1851 à 2061*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, coll. « Recensement en bref », 2012, 4p.

2. Études

2.1 Ouvrages spécialisés :

ANCTIL, Pierre, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Québec, Boréal, 2017, 498p.

ANCTIL, Pierre (éd.), *À chacun ses Juifs : 60 éditoriaux pour comprendre la position du Devoir à l'égard des Juifs (1910-1947)*, Québec, Septentrion, 2014, 441p.

BÉLANGER, Réal, *Henri Bourassa : le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, 552p.

DUMONT, Fernand (éd.), *Idéologies au Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Histoire et sociologie de la culture » #160; n° 1, 5, 1972.

DUMONT, Fernand (éd.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Chicoutimi, J.-M. Tremblay, 2011, 10.1522/030174938.

GROULX, Lionel, *Le régime britannique au Canada*, Montréal, Fides, coll. « Histoire du Canada français depuis la découverte », 1976, 442p.

HAMELIN, Marcel, *Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval ; 19 », 1974, 386p.

HARVEY, Fernand (éd.), *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique : contributions à une réflexion*, Québec, Service des communications, 1987.

- JAUMAIN, Serge (éd.), *Les Belges : les immigrants préférés*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Collection internationale d'études canadiennes », 1999, 193p.
- JEAN HAMELIN et YVES ROBY, *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, 435p.
- KELLEY, Ninette et M. J. TREBILCOCK, *The making of the mosaic: a history of Canadian immigration policy*, Toronto; Buffalo, University of Toronto Press, 1998, 621p.
- LE BOURDAIS, Céline et Victor PICHÉ, *La démographie québécoise : enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 319p.
- LINTEAU, Paul-André (éd.), *De la Confédération à la crise <1867-1929>*, Montréal, Boréal, coll. « Histoire du Québec contemporain », 2002, 758p.
- PÂQUET, Martin, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, QC, Boréal, 2005, 317p.
- RAMIREZ, Bruno, *Les premiers Italiens de Montréal : l'origine de la Petite Italie du Québec*, Montréal, Québec, Boréal Express, 1984, 136p.
- ROY, Fernande, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Québec, Boréal, coll. « Collection Boréal express » #160; n° 8, 1993, 127p.
- RUMILLY, Robert, *Henri Bourassa*, Montréal, Fides, coll. « Histoire de la province de Québec », 1980, 214p.
- RYGIEL, Philippe (éd.), *Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880 - 1939*, La Courneuve, Éd. au Lieux d'Être, coll. « Mondes contemporains », 2006, 268p.
- STEVENSON, Garth, *Ex uno plures: federal-provincial relations in Canada, 1867-1896*, Montreal, Buffalo : McGill-Queen's University Press, 1993, 401p.

2.2 Articles spécialisés :

- BOILY, Robert, « Les hommes politiques du Québec 1867-1967 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a, 1967, pp. 597.
- BOURBEAU, Robert et Valérie ÉMOND., « Caractéristiques socio-démographiques et mortalité des députés québécois aux XIX^e et XX^e siècles: Une analyse par génération », *Population (French Edition)*, vol. 51, n° 4/5, juillet 1996, pp. 929.
- CHESNAIS, Jean-Claude, « L'immigration et le peuplement des États-Unis », *Institut National d'Études Démographiques*, vol. 54, n° 4/5, octobre 1999, pp. 611-633.

HELLY, Denise, « Les politiques d'immigration au Canada de 1867 à nos jours », *Hommes et Migrations*, n° 1200, juillet 1996, pp. 6-14.

KALBACH, Warren, « Population du Canada », *L'Encyclopédie Canadienne*, Canada, 2022.

PÂQUET, Martin, « « Le meilleur immigrant » : le rapatrié des États-Unis comme catégorie pour les responsables politiques du Canada-Uni et du Québec, 1849-1968 », *Francophonies d'Amérique*, n° 9, 1999, pp. 87.

SAMSON, Christian, « La peur de l'Autre dans la presse de Québec : Les représentations de l'immigration internationale dans *La libre Parole* (1905-1912) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 1, 2010, pp. 187.

TASCHEREAU, Sylvie, « L'histoire de l'immigration au Québec : une invitation à fuir les ghettos », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 4, 1988, pp. 575.

WHITAKER, Reginald, *Canadian immigration policy since confederation*, Ottawa, Canadian Historical Assoc, coll.« Canada's ethnic groups »#160;, n° 15, 1991, 27p.

Le petit Larousse illustré : en couleurs ; 87000 articles, 5000 illustrations, 321 cartes ; cahiers thématiques ; chronologie universelle, Paris, Larousse, 2005, 1855p.

3. Thèse

PÂQUET, Martin, *Le fleuve et la cité. Représentations de l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1945-1968.*, Université Laval, 1995, 429p.